

# LOI SUR LA RÉCONCILIATION

---

## RAPPORT D'ÉTAPE ANNUEL

PRÉPARÉ PAR LE  
MINISTÈRE DES RELATIONS AVEC LES AUTOCHTONES ET LE NORD DU MANITOBA

DÉCEMBRE 2020



## Table des matières

Sommaire : Le chemin de la réconciliation au Manitoba .....	3
Contexte.....	4
Introduction .....	7
Appels à l'action : Héritage - Nouvelles initiatives .....	8
Protection de l'enfance.....	8
Éducation .....	10
Langue et culture .....	12
Santé .....	13
Justice.....	14
Appels à l'action : Réconciliation – Nouvelles initiatives.....	18
Les gouvernements canadiens et la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones .....	19
Proclamation royale et pacte de réconciliation;.....	19
Les parties à la Convention de règlement et la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones .....	20
L'équité pour les Autochtones dans le système judiciaire .....	20
Conseil national de réconciliation; .....	20
Une formation de sensibilisation à l'intention des fonctionnaires .....	21
Les excuses de l'Église et la réconciliation.....	22
L'éducation pour la réconciliation .....	23
Programmes pour les jeunes .....	23
Musées et archives .....	24
Enfants disparus et renseignements sur l'inhumation.....	24
Centre national pour la vérité et la réconciliation.....	24
Commémoration.....	25
Les médias et la réconciliation.....	25
Les sports et la réconciliation .....	26
Les entreprises et la réconciliation .....	27

Nouveaux arrivants au Canada .....	29
Autres actions de réconciliation – Nouvelles initiatives .....	30
Appels à l’action : Héritage – Initiatives en cours .....	33
Protection de l’enfance .....	33
Éducation .....	34
Langue et culture .....	39
Justice .....	43
Appels à l’action : Réconciliation – Initiatives en cours .....	50
Gouvernements canadiens et Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA) .....	50
Proclamation royale et pacte de réconciliation; .....	52
Les parties à la Convention de règlement et la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones .....	52
L’équité pour les Autochtones dans le système judiciaire .....	53
Conseil national de réconciliation .....	53
Une formation de sensibilisation à l’intention des fonctionnaires .....	54
Les excuses de l’Église et la réconciliation .....	55
L’éducation pour la réconciliation .....	55
Programmes pour les jeunes .....	56
Musées et archives .....	56
Enfants disparus et renseignements sur l’inhumation .....	57
Centre national pour la vérité et la réconciliation .....	58
Commémoration .....	58
Les médias et la réconciliation .....	58
Les sports et la réconciliation .....	58
Les entreprises et la réconciliation .....	59
Nouveaux arrivants au Canada .....	60
Perspectives d’avenir .....	61

## **Sommaire : Le chemin de la réconciliation au Manitoba**

Le ministère des Relations avec les Autochtones et le Nord du Manitoba ont le plaisir de présenter le cinquième rapport d'étape annuel sur la réconciliation. Cette année, le rapport met l'accent sur les thèmes des 94 appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation du Canada (CVR), qui visent à remédier aux séquelles laissées par les pensionnats et à faire progresser la réconciliation au Canada. Le gouvernement du Manitoba fait état des mesures qu'il a prises en s'inspirant des deux grandes catégories portant sur l'héritage et la réconciliation que la CVR a présentées dans son rapport final intitulé, *Honorer la vérité, réconcilier pour l'avenir : Sommaire du rapport final de la Commission de vérité et réconciliation du Canada*

Les premières sections énoncent les nouveaux efforts entrepris par le gouvernement du Manitoba entre le 1er avril 2019 et le 31 mars 2020, alors que les sections suivantes font état des activités déjà signalées et de celles en cours. Chaque année, le gouvernement du Manitoba met en œuvre et appuie un certain nombre d'initiatives en faveur de la réconciliation qui sortent du cadre des appels à l'action de la CVR du Canada. Le rapport présente également les faits saillants de ces activités.

La section sur l'héritage énonce les efforts déployés par le gouvernement du Manitoba pour remédier aux disparités qui existent entre les Autochtones et les non-Autochtones dans les institutions et systèmes sociaux, politiques et économiques de la province. Nous avons collaboré avec beaucoup de fournisseurs de services et organismes différents pour combler les écarts dans les domaines suivants : protection de l'enfance, éducation, langue et culture, santé et justice.

La section sur la réconciliation fait état de notre travail constant visant à établir et à entretenir des relations mutuellement respectueuses entre les Autochtones et les non-Autochtones, et à créer une société plus équitable et plus inclusive. En partenariat avec de nombreuses autres organisations, le gouvernement du Manitoba a pris des mesures en faveur de la réconciliation dans bon nombre des domaines énoncés dans les appels à l'action de la CVR.

À l'avenir, le gouvernement du Manitoba continuera de miser sur les progrès qu'il a réalisés à l'égard de la réconciliation dans la province. Notre gouvernement reste déterminé à continuer de collaborer avec les nations et les peuples autochtones pour orienter les travaux et l'élaboration d'une stratégie de réconciliation dans notre province.

## Contexte

Le 2 juin 2015, la Commission de vérité et réconciliation du Canada (CVR) a publié son rapport intitulé *Honorer la vérité, réconcilier pour l'avenir : Sommaire du rapport final de la Commission de vérité et réconciliation du Canada*, qui comportait notamment 94 appels à l'action adressés aux gouvernements, aux églises, aux organisations et à l'ensemble des Canadiens. La CVR a publié un rapport final le 15 décembre 2015.

En mars 2016, la Loi sur la réconciliation a été adoptée à l'unanimité par l'Assemblée législative du Manitoba. Elle fait état de l'engagement du gouvernement à l'égard de la réconciliation, guidé par les appels à l'action de la CVR ainsi que par les principes établis dans la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

Le terme « réconciliation » s'entend du processus continu d'établissement et de maintien de relations mutuellement respectueuses entre les peuples autochtones et non autochtones qui permet d'instaurer un climat de confiance, de confirmer les ententes historiques, de favoriser la guérison et de créer une société plus équitable et inclusive. Les efforts de notre gouvernement à l'égard de la réconciliation sont guidés par les principes suivants qui sont le respect, la collaboration, la compréhension et l'action :

**Respect :** La réconciliation est fondée sur le respect envers les nations et les peuples autochtones. Le respect repose sur la connaissance et la reconnaissance de leur histoire et la valorisation de leurs langues, cultures, pratiques et traditions juridiques.

**Collaboration :** La réconciliation est fondée sur la collaboration avec les nations et les peuples autochtones.

**Compréhension :** Les efforts déployés en vue d'une compréhension accrue des relations historiques et contemporaines entre les peuples autochtones et non autochtones ainsi que les espoirs et les aspirations des nations et des peuples autochtones contribuent à la réconciliation.

**Action :** La réconciliation progresse grâce à des mesures concrètes et constructives qui améliorent les relations actuelles et futures entre les peuples autochtones et non autochtones.

L'engagement du Manitoba à l'égard de la réconciliation vise particulièrement à remédier aux séquelles persistantes et de longue date des pensionnats et à réconcilier les peuples autochtones

et non autochtones du Manitoba. Le travail de la CVR et le courage des survivants qui ont fait part de leurs expériences servent d'important catalyseur de changement. Comme la réconciliation occupe depuis longtemps une place importante au Manitoba, nos efforts s'inspirent également des pratiques exemplaires et des partenariats avec les Premières Nations, la Nation métisse et d'autres communautés autochtones, ainsi que du travail des organisations et des gouvernements autochtones.

La Loi sur la réconciliation prévoit un mécanisme transparent de surveillance et d'évaluation des mesures prises par le gouvernement du Manitoba pour faire progresser la réconciliation, notamment celles visant la participation des nations et des peuples autochtones au processus de réconciliation. Conformément aux dispositions de cette loi, le ministère des Relations avec les Autochtones et le Nord du Manitoba publie un rapport annuel pour surveiller les progrès du gouvernement à l'égard de la réconciliation. Ce rapport fait état d'une responsabilité collective qui se manifeste par les nombreux partenariats entre le gouvernement du Manitoba, les communautés et organisations autochtones, ainsi que les fournisseurs de services privés et sans but lucratif qui collaborent pour promouvoir la réconciliation au Manitoba. Comme la CVR le préconise, il est fondamental de partager la responsabilité de la réconciliation pour redresser les torts du passé, pour guérir et pour parvenir à la réconciliation des nations.

### Une remarque concernant la terminologie

Dans le contexte du présent rapport, les références aux nations et aux peuples autochtones sont utilisées de manière inclusive pour les premières nations et les peuples nord-américains et leurs descendants, notamment : Les Premières Nations, la Nation métisse, les Inuits et les personnes d'origine autochtone qui ne s'identifient pas comme l'un de ces trois peuples distincts. Ces dernières années, le terme anglais « Indigenous » a remplacé le terme « Aboriginal », mais certains programmes préexistants utilisent toujours le terme « Aboriginal » dans leurs conventions d'appellation. Les références aux nations et aux peuples autochtones sont utilisées de manière inclusive, mais nous reconnaissons l'histoire, les langues, les pratiques culturelles et les croyances spirituelles propres aux différents peuples et nations.

Le terme anglais « Aboriginal » est toujours en usage dans certains contextes juridiques et désigne les personnes ayant des droits légaux précis en vertu de la Loi constitutionnelle de 1982. La Constitution canadienne reconnaît trois groupes de peuples autochtones : Les Indiens (plus communément appelés Premières Nations), les Métis et les Inuits. Ces trois groupes distincts ont leur propre histoire ainsi que leurs propres langues, pratiques culturelles et croyances.

**Premières Nations :** Les Autochtones inscrits et non inscrits au Canada identifiés par différents groupes culturels, nationaux ou linguistiques qui ne sont ni Métis ni Inuits. Par exemple, les groupes linguistiques des Premières Nations autochtones du Manitoba comprennent les Cris, les Ojibwés, les Dakotas, les Oji-Cris et les Dénés. Le terme « Premières nations » est devenu d'usage courant dans les années 1970 afin de remplacer le terme « Indien », que beaucoup trouvent offensant en raison de son origine fautive et de ses liens avec les politiques coloniales discriminatoires en vertu de la *Loi sur les Indiens*.

**Métis :** Aux fins des droits prévus à l'article 35, le terme « Métis » désigne des peuples distincts qui, en plus de leur ascendance mixte autochtone et européenne, ont leurs propres coutumes et une identité de groupe reconnaissable, distincte de leurs ancêtres européens et autochtones. Une communauté métisse est un groupe de Métis qui possèdent une identité collective propre, vivant ensemble dans la même région géographique et ayant un mode de vie commun.

**Inuits :** Peuples autochtones du Nord canadien. venant du Nunavut. des Territoires du Nord-

## Introduction

Le cinquième rapport d'étape annuel sur la *Loi sur la réconciliation* respecte les thèmes présentés dans le rapport final de la Commission de vérité et réconciliation du Canada intitulé *Honorer la vérité, réconcilier pour l'avenir : Sommaire du rapport final de la Commission de vérité et réconciliation du Canada*. Nous présentons nos progrès à l'égard de la réconciliation en fonction des 94 appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation du Canada (CVR), qui visent à remédier aux séquelles laissées par les pensionnats et à faire progresser la réconciliation au Canada. Ce rapport comprend un résumé des nouvelles mesures prises par le gouvernement du Manitoba et nos partenaires entre le 1er avril 2019 et le 31 mars 2020 ainsi qu'un résumé des activités déjà signalées et celles en cours. Ce rapport contient six sections :

### Nouvelles initiatives

- 1) Appels à l'action : Héritage
- 2) Appels à l'action : Réconciliation
- 3) Autres actions de réconciliation

### Initiatives en cours

- 4) Appels à l'action : Héritage
- 5) Appels à l'action : Réconciliation
- 6) Perspectives d'avenir

Chaque section de ce rapport résume les mesures prises pour donner suite aux différents appels à l'action décrits par la CVR. La mobilisation des nations et des peuples autochtones est essentielle à nos efforts à l'égard de la réconciliation et elle transparaît dans les mesures décrites sous chaque thème.

## Appels à l'action : Héritage - Nouvelles initiatives

La présente section vise à remédier aux séquelles laissées par les pensionnats sur les peuples autochtones et aux disparités qui existent entre les peuples autochtones et non autochtones dans les institutions et systèmes sociaux, politiques et économiques de la province.

### Protection de l'enfance

**Appels à l'action de la CVR** : Numéros 1 à 5

Au Manitoba, un nombre disproportionné d'enfants pris en charge par les Services à l'enfant et à la famille sont autochtones. Ces chiffres correspondent aux circonstances dans lesquelles de nombreuses familles autochtones vivent et sont associés aux séquelles laissées par la colonisation, les pensionnats et la perte d'identité culturelle. Ces appels à l'action obligent les gouvernements à :

- réduire le nombre d'enfants autochtones pris en charge;
- faire état du nombre d'enfants autochtones pris en charge et des dépenses totales consacrées aux services préventifs;
- Mise en oeuvre du principe de Jordan :
- Fournir des soins pertinents sur le plan culturel et adopter une loi qui confirme le droit des gouvernements autochtones de maintenir en place leurs propres organismes de protection de l'enfance.

### Progrès réalisés à ce jour :

Les mesures visant à réduire le nombre d'enfants autochtones pris en charge sont notamment les suivantes :

- Établissement d'un partenariat avec deux fournisseurs de services communautaires, soit le Ma Mawi-wi-chi-itata Centre (en anglais seulement) et le centre Wahbung Abinoonjiiag, pour venir en aide aux enfants, en particulier en collaborant avec leurs parents afin de réduire les appréhensions relatives aux Services à l'enfant et à la famille et à la prise en charge des enfants.
- Fournir du soutien pour assurer la mise en œuvre du projet Restaurer le lien sacré, qui permet aux mères autochtones à risque d'entrer en contact avec des doulas ou des aides à la naissance. Le projet permettra de jumeler des doulas à un maximum de 200 mères autochtones qui risquent de voir leur nourrisson pris en charge par les organismes de

protection de la jeunesse. Le projet Restaurer le lien sacré permettra aux mères, aux enfants et à leurs collectivités de tisser des liens solides.

- Mise en œuvre d'une enveloppe unique de financement pour les responsables des Services à l'enfant et à la famille. Les six contrats de financement global destinés aux responsables des Services à l'enfant et à la famille sont passés à une enveloppe de financement unique afin d'accorder une certaine souplesse et d'affecter les fonds à la prévention et à la réduction du nombre total d'enfants pris en charge. Cette nouvelle approche souple du financement permettra aux organismes de protection de l'enfance de se concentrer sur la préservation et la réunification familiale dans le but de réduire la fréquence des placements dans le système traditionnel de famille d'accueil.

#### Prévention et activités pertinentes sur le plan culturel :

- Perfectionner la formation offerte aux parents d'accueil afin d'y inclure des compétences culturelles et un nouveau protocole de communication à l'échelle du système pour orienter les divers intervenants qui s'occupent de la prise en charge des enfants.
- Soutenir le programme du Peer Mentor Family Preservation Service (Service de préservation familiale appuyé par un mentor) en partenariat avec les responsables des Services à l'enfant et à la famille du peuple métis afin de prévenir la prise en charge de ces enfants. Il s'agit d'un programme de soutien à la santé mentale et de traitement de la toxicomanie qui vise à travailler avec les parents à domicile.

#### Faire état du nombre d'enfants pris en charge :

- Le Manitoba a vu le nombre d'enfants pris en charge continuer de diminuer, soit de 4 % en 2019-2020, par rapport à la période de déclaration précédente. De plus, on a constaté une réduction de 20 pour cent du nombre d'enfants pris en charge entre le 31 mars 2019 et le 31 mars 2020.

#### Le principe de Jordan :

- Participer au groupe consultatif technique dirigé par l'Assembly of Manitoba Chiefs pour tenir des discussions sur l'équité concernant le principe de Jordan afin d'en assurer la mise en œuvre.
- Mettre sur pied un groupe de travail interministériel sur le principe de Jordan responsable de coordonner l'échange d'information, de formuler des recommandations à la haute direction et d'examiner les politiques et les règlements.

### Dispositions législatives en matière de protection des enfants :

- Appuyer les responsables des Services à l'enfant et à la famille conformément au mandat provincial visant à élaborer des normes nationales provisoires comme les dispositions législatives fédérales en matière de protection des enfants concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, inuits et métis.

## **Éducation**

### ***Appels à l'action de la CVR : Numéros 6 à 12***

Le Manitoba cherche à redresser les torts causés par les répercussions du colonialisme sur la réussite éducative des peuples autochtones en offrant de la formation et du soutien à l'emploi aux jeunes et aux adultes partout au Manitoba. Les mauvais résultats scolaires obtenus par les jeunes des Premières Nations, métis et inuits peuvent être liés à certaines circonstances, comme la pauvreté, un logement inadéquat, des problèmes de santé et la violence familiale. Les torts causés ont également des répercussions sur les résultats scolaires et la réussite professionnelle des adultes, y compris les survivants et les générations subséquentes.

Bien que ces appels à l'action s'adressent au gouvernement fédéral, le gouvernement du Manitoba a traité de nombreuses questions concernant ce qui suit :

- Éliminer les écarts en matière d'éducation et d'emploi entre les Canadiens autochtones et non autochtones;
- Éliminer et signaler l'écart qui existe entre les enfants des Premières Nations scolarisés dans les réserves et hors réserve sur le plan du financement;
- Élaborer des programmes d'études adaptés à la culture, protéger les langues et créer des programmes d'éducation préscolaire adaptés à la culture.

### **Progrès réalisés à ce jour :**

#### Éliminer les écarts qui existent en matière d'éducation et d'emploi entre les Canadiens autochtones et non autochtones;

- Fournir un soutien au projet Network 4 Change qui offre des services d'aide à l'emploi aux jeunes chômeurs qui font face à des obstacles à l'emploi.
- Fournir un soutien financier au programme Northern Youth Employment. Le programme offre deux volets de services : Un soutien intensif est offert à 20 jeunes à haut risque et à barrières multiples. On propose un soutien individuel, comme une expérience de travail rémunérée, et un soutien général à 25 élèves autochtones de 11e et 12e année du secondaire en matière

d'exploration, de planification et de sensibilisation à la carrière et une expérience de travail rémunérée.

- Environ 900 000 \$ ont été affectés au financement de 15 projets et plusieurs propositions individuelles ont été présentées pour le Indigenous and Northern Initiatives Fund [INI] (fonds d'initiatives pour les Autochtones et le Nord). Parmi les initiatives, mentionnons celles liées à la réconciliation, à l'éducation et au développement économique. Le fonds INI permet de financer des projets qui peuvent améliorer le bien-être des Autochtones.

#### Amélioration des niveaux de scolarisation et des taux de réussite :

- Plus récemment, nous avons lancé la formation en ligne intitulée Indigenous Identity Declaration Manitoba Schools (déclaration d'identité autochtone - Écoles du Manitoba). La formation présentera de l'information clé aux membres du personnel administratif qui les aidera à mieux renseigner les parents et les tuteurs sur le processus de déclaration de l'identité autochtone.
- Établissement d'un partenariat avec le Centre de ressources éducationnelles des Premières nations du Manitoba (CREPNM) en vue de faire répondre les écoles des Premières Nations du Manitoba au questionnaire sur l'Instrument de mesure du développement de la petite enfance (IMDPE) afin de mesurer la « capacité d'apprentissage » des enfants à leur entrée à l'école.
- Participation à un groupe de travail fédéral, provincial et territorial (FPT) sur les politiques d'aide financière aux étudiants afin de cerner les lacunes dans l'octroi d'aide financière sous forme de prêts et bourses aux étudiants et d'autres obstacles, y compris les communications qui pourraient contribuer au faible taux d'inscription aux études postsecondaires.

#### Élaboration de programmes d'éducation préscolaire adaptés à la culture :

- Investissement de plus de 530 000 \$ dans des organismes communautaires qui desservent des familles vulnérables afin que des fournisseurs de services de garde qualifiés soient disponibles sans frais pour les parents lorsqu'ils demandent du soutien et des services. Cet investissement comprend un financement dans le cadre de l'Accord entre le Canada et le Manitoba sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants. Il sert à appuyer un éducateur de la petite enfance de Wahbung Abinoonjiiag Inc. afin d'outiller les familles et d'offrir des soins holistiques en adoptant l'approche autochtone.
- Dans le cadre du Programme d'apprentissage et de garde des jeunes enfants du Manitoba, des révisions ont été apportées aux compétences des éducateurs de la petite enfance afin d'y

inclure une orientation autochtone. Tous les établissements d'enseignement postsecondaire doivent maintenant offrir des programmes qui respectent ces compétences.

## **Langue et culture**

### ***Appels à l'action de la CVR : Numéros 13 à 17***

La colonisation et le système de pensionnats ont eu des répercussions sur le sentiment d'appartenance de nombreux survivants et des générations subséquentes des Premières Nations, des Métis et des Inuits. Nous reconnaissons que les liens avec la langue, la culture et le patrimoine sont essentiels, surtout pour permettre aux jeunes de se réapproprier leur identité et de se rapprocher de la collectivité et de la société. Ces premiers pas vers la réappropriation de l'identité des Premières Nations, des Métis et des Inuits et la promotion d'une meilleure compréhension de leur langue, de leur culture et de leur patrimoine appuient la voie de la réconciliation.

Ces appels à l'action visent principalement le gouvernement fédéral, mais le Manitoba a pris des mesures dans l'optique des appels à l'action pour soutenir les langues et la culture autochtones. Les mesures relevant de ce thème soulignent la préservation et la restauration des langues autochtones et le soutien de la culture et du patrimoine.

### **Progrès réalisés à ce jour :**

#### Appuyer la culture et le patrimoine et la préservation et la restauration des langues autochtones :

- Mise à jour du Trees of Manitoba Field Guide (guide pratique sur les arbres du Manitoba) afin d'y inclure les noms des arbres en langue autochtone, notamment le cri, le déné, le michif, l'ojobwé, le dakota et l'oji-cri. Ce guide pratique a été largement diffusé dans le nord du Manitoba afin d'appuyer le programme d'études scientifiques et de préserver et promouvoir les noms des arbres en langue autochtone.
- Fournir un soutien financier pour appuyer la Bertrun E. Glavin School, qui a créé une classe en plein air pour transmettre les enseignements autochtones au personnel et aux élèves.
- Fondation du projet M.E.T.I.S. (Métis Elders Teaching in Schools) [des aînés métis enseignent dans les écoles] Ce projet vise à aider trois intervenants métis à partager leurs connaissances en matière d'histoire, de culture et d'artisanat métis dans les écoles de la Boundary Trail Heritage Region (région patrimoniale du sentier Boundary).

## Santé

### *Appels à l'action de la CVR : Numéros 18 à 24*

Dans la présente section, on demande à tous les ordres de gouvernement de souligner la façon dont les séquelles laissées par le colonialisme et les pensionnats autochtones ont entraîné des conséquences négatives sur la santé des Autochtones. Les appels à l'action consistent en ce qui suit :

- Réduire l'écart entre l'état de santé des populations autochtones et non autochtones;
- Reconnaître et utiliser les pratiques de guérison autochtones;
- Améliorer les compétences culturelles;
- Accroître le nombre de professionnels autochtones dans le système de santé.

### **Progrès réalisés à ce jour :**

#### Comblant l'écart en matière de santé :

- Un comité consultatif a été mis sur pied afin d'élaborer une ébauche du cadre sur les partenariats stratégiques autochtones. Il comprenait dix-sept membres autochtones ayant une connaissance approfondie du domaine de la santé autochtone. Le cadre a été élaboré afin de permettre une mobilisation pertinente et appropriée sur le plan culturel des organisations et des collectivités des Premières Nations, des Métis et des Inuits dans le cadre de la transformation du système de santé du Manitoba. Quatre principes directeurs clés ont été utilisés :
  - Histoire autochtone
  - Savoir traditionnel et bien-être
  - Droits autochtones et droits de la personne
  - Systèmes et structures
- En 2019, le cadre sur les partenariats stratégiques autochtones a entraîné la tenue de plusieurs séances de mobilisation avec des intervenants des milieux urbains et inuits, des Premières Nations du Nord et du Sud et offices régionaux et ruraux de la santé et de Winnipeg.
- Des travaux sont en cours afin d'élaborer une stratégie pour permettre aux offices régionaux de la santé d'inclure un chapitre sur la santé des Autochtones dans les rapports d'évaluation de la santé communautaire et d'améliorer la communication, le partage et la planification conjointe avec les représentants autochtones.

- Planifier la mise en œuvre d'un certain nombre de cliniques d'accès rapide au traitement des dépendances un peu partout au Manitoba, dont une dans le Nord. Ce nouveau modèle desservira tous les Manitobains, y compris les Autochtones dans les réserves et hors réserve. Les services seront fournis par la Fondation manitobaine de lutte contre les dépendances, les offices régionaux de la santé et d'autres ressources régionales comme les collectivités autochtones.
- Élaborer la Stratégie en matière de santé mentale et de lutte contre les dépendances. Le bien-être mental des peuples autochtones du Manitoba est l'un des sept domaines prioritaires figurant dans le rapport Virgo. On a demandé aux collectivités et aux intervenants autochtones de faire part de leur opinion pendant l'élaboration de la Stratégie en matière de santé mentale et de lutte contre les dépendances et ils continueront de participer à sa mise en œuvre. Santé, Aînés et Vie active Manitoba du Manitoba continuera de collaborer avec d'autres ministères et avec des dirigeants de la Fondation manitobaine de lutte contre les dépendances, de Soins communs, des offices régionaux de la santé, des collectivités autochtones et d'autres fournisseurs de services pour planifier et mettre en œuvre les mesures et les initiatives prises pour améliorer l'accès aux services de santé mentale et de lutte contre les dépendances et leur coordination dans la province, en faire le suivi et en mesurer les résultats.
- Partenariat établi avec le Secrétariat à la santé et au développement social des Premières Nations du Manitoba (SSDSPNM) visant à étudier les répercussions du diabète pendant la grossesse et l'allaitement et du diabète ultérieur chez les mères et les enfants des Premières Nations, et de mener une étude basée sur une population concernant le traitement, la prévention et la gestion de la tuberculose au Manitoba.

Services de soins de santé appropriés sur le plan des soins de santé :

- Services élargis pour les jeunes qui cherchent des services de lutte contre la toxicomanie. Les participants actuels et futurs pourront désormais rencontrer les conseillers aux jeunes de la Fondation manitobaine de lutte contre les dépendances dans les nouveaux locaux situés à Winnipeg, notamment l'Eagle Urban Transition Centre, le Ma Mawi-wi-chi-itata Centre (en anglais seulement) et Ndinawemaaganag Endaawaad Inc.

Formation appropriée sur le plan culturel et augmentation du nombre de professionnels autochtones dans le système de santé :

- Aucune nouvelle mesure précisée. Consulter les initiatives en cours.

**Justice**

***Appels à l'action de la CVR : Numéros 25 à 42***

Les taux élevés d’incarcération des Premières Nations, des Métis et des Inuits peuvent être liés à la colonisation, aux actes néfastes subis par les enfants dans les pensionnats et aux traumatismes intergénérationnels. La plus grande partie des appels à l’action relève du thème de la justice. Les appels à l’action visant les gouvernements provinciaux comprennent ce qui suit :

- Éliminer la surreprésentation des adultes et des jeunes autochtones en détention;
- Fournir aux contrevenants des services pertinents sur le plan culturel;
- Trouver des solutions de rechange à l’emprisonnement et reconnaître les systèmes de justice autochtone;
- Répondre aux besoins des contrevenants atteints de l’ensemble des troubles causés par l’alcoolisation fœtale (ETCAF);
- financer adéquatement les programmes de services aux victimes destinés aux peuples autochtones.

#### **Progrès réalisés à ce jour :**

##### Élimination de la surreprésentation des adultes et des jeunes autochtones en détention:

- Mise sur pied d’un groupe de travail mixte avec le ministère des Familles et Justice Manitoba qui examinera les liens entre ces deux systèmes et les voies qui orientent les enfants et les jeunes d’un système à l’autre. Ce travail comprend également la mise à l’essai d’approches fructueuses issues d’autres administrations qui ont considérablement réduit le nombre de jeunes qui se retrouvent en prison, ce qui a amélioré les résultats pour ces enfants en faveur de soin thérapeutiques et réduit globalement le nombre d’enfants pris en charge.
- Investissement de plus de 11 millions de dollars visant à renforcer la sécurité et l’accès à la justice dans le Nord pour les familles qui habitent à Thompson. Cet investissement appuiera la modernisation du système de justice pénale du Manitoba. Le projet améliorera l’accessibilité au greffe de Thompson en plus d’accélérer et d’optimiser les procédures judiciaires. Le projet de construction à étapes multiples entraînera la création d’emplois pour les travailleurs spécialisés dans la région, notamment les diplômés des programmes de métiers de l’UCN. Dans le cadre de cet investissement, un montant de 300 000 \$ sera fourni pour appuyer la collaboration entre la GRC, la Ville de Thompson et d’autres parties dans le cadre de l’élaboration d’une stratégie de sécurité publique pour Thompson.

##### Répondre aux besoins des contrevenants atteints de l’ETCAF :

- Élaboration d’une trousse complète de formation sur l’ETCAF en partenariat avec de nombreux fournisseurs de services en la matière. La trousse de formation comprendra quatre

modules : 1) le contexte social de l'ETCAF; 2) la prévention et la stigmatisation; 3) la définition de l'ETCAF et 4) les stratégies de soutien et d'intervention. Le module 1 comprend deux enseignements des aînés (un enseignement concernant l'unité et un enseignement concernant l'alcool) qui expliquent aux participants dans quelle mesure la colonisation, les pensionnats et les traumatismes intergénérationnels ont eu des répercussions sur les collectivités autochtones.

Programmes de services aux victimes destinés aux peuples autochtones accessibles et financés adéquatement :

- Financement offert à Wahbung Abinoonjiiag Inc., un organisme autochtone et communautaire, qui lui permettra de diriger un réseau d'organismes communautaires visant à améliorer les options de logement pour les femmes et les enfants victimes de violence familiale. Wahbung collaborera avec des organisations sœurs pour fournir un soutien et des services globaux aux enfants et aux familles victimes de violence afin qu'ils aient un logement sûr et abordable.
- Les Services aux victimes du Manitoba ont établi un partenariat avec l'Eyaa-keen Healing Centre et l'organisme Manitoba Keewatinowi Okimakanak (MKO) pour offrir du soutien aux aînés autochtones pendant les réunions tenues avec les victimes et les membres survivants de leur famille.
- Le Manitoba a traduit la brochure « Vos options : Obtenir de l'aide après une agression sexuelle » en français et en cri; le document est disponible sur le site web des Services aux victimes.
- Partenariat établi avec MKO pour organiser un événement de guérison de trois jours à Thompson destiné aux familles des femmes et filles autochtones disparues et assassinées. Cet événement visait à honorer la mémoire de leurs proches et était axé sur la cérémonie et la guérison.
- Collaboration avec des organismes autochtones pour soutenir Wiping Away the Tears, un événement de deux jours tenu à Winnipeg et organisé par Ka Ni Kanichihk pour les familles de femmes et filles autochtones disparues et assassinées.
- Soutien financier offert à divers partenaires communautaires pour la tenue d'activités et d'événements et offrir du soutien familial afin de souligner la Journée nationale pour commémorer les femmes et filles autochtones disparues et assassinées le 4 octobre.

- Financement de plus de 400 000 \$ pour soutenir des programmes et services d'aide aux victimes d'actes criminels, dont 100 000 \$ pour la Candace House. Ce financement permet à ces programmes et services de continuer d'offrir le réconfort nécessaire aux familles des victimes d'homicide et aux autres personnes au sein du système de justice pénale. Dans le cadre de ce financement, on offre également de mesures de soutien améliorées, comme l'accès aux aînés autochtones et les frais de déplacement permettant aux membres de la famille des victimes d'homicide de se rendre au tribunal au moment de la détermination de la peine.

## Appels à l'action : Réconciliation – Nouvelles initiatives

La présente section concerne les efforts de notre gouvernement à l'égard de la réconciliation. La Loi sur la réconciliation reconnaît que le Manitoba est situé sur les terres et territoires traditionnels des peuples autochtones. De plus, la Loi reconnaît que le gouvernement du Manitoba a profité et continue de profiter des relations et traités historiques établis avec les peuples et les nations autochtones. Le gouvernement du Manitoba reconnaît en outre que les peuples autochtones du Canada ont subi de nombreuses violations des droits de la personne qui leur ont causé de grands torts depuis les premiers contacts avec les Européens. Par voie législative, nous reconnaissons que la réconciliation est fondée sur le respect envers les nations et les peuples autochtones et leur histoire, leur langue et leur culture, et que la réconciliation est nécessaire pour résoudre les problèmes de colonisation.

Nos efforts de réconciliation sont établis à long terme et évoluent constamment. Nous nous engageons à élaborer une stratégie approfondie de réconciliation fondée sur la mobilisation des nations et des peuples autochtones. Nous tenons à souligner que nous avons commencé les initiatives de réconciliation avant l'adoption de nos lois et que nous les poursuivrons avant l'élaboration et la publication de notre stratégie. Le Manitoba, en partenariat avec plusieurs autres organismes, a pris des mesures en faveur de la réconciliation dans le contexte d'un grand nombre des thèmes des appels à l'action de la CVR, notamment :

- Les gouvernements canadiens et la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones;
- Proclamation royale et pacte de réconciliation;
- Les parties à la Convention de règlement et la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones;
- L'équité pour les Autochtones dans le système judiciaire;
- Conseil national de réconciliation;
- Une formation de sensibilisation à l'intention des fonctionnaires;
- Les excuses de l'Église et la réconciliation;
- L'éducation pour la réconciliation;
- Programmes pour les jeunes;
- Musées et archives;
- Enfants disparus et renseignements sur l'inhumation;
- Centre national pour la vérité et réconciliation;
- Commémoration;
- Les médias et la réconciliation;
- Les sports et la réconciliation;

- Les entreprises et la réconciliation;
- Nouveaux arrivants au Canada.

## **Les gouvernements canadiens et la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones**

***Appels à l'action de la CVR*** : Numéros 43 à 44

Le Manitoba a l'obligation de consulter sérieusement les Premières Nations, les Métis et d'autres communautés autochtones lorsqu'une décision ou une mesure gouvernementale pourrait porter atteinte ou nuire à leur capacité d'exercer leurs droits ancestraux ou issus de traités. Outre ses obligations constitutionnelles, le Manitoba reconnaît l'importance des relations des peuples autochtones à la terre et appuie la gestion coopérative des ressources naturelles.

La Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones fait référence à un large éventail de droits, dont bon nombre relèvent des thèmes précédents, comme la protection de l'enfance, l'éducation et la santé. Afin d'éviter le dédoublement des déclarations, les mesures suivantes sont prises en réponse aux articles de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones portant sur les droits ancestraux et issus de traités, les droits en matière de territoire et de ressources, et l'autodétermination.

### **Progrès réalisés à ce jour :**

#### Droits ancestraux et issus de traités :

- Conservation et Climat Manitoba a mis en œuvre une politique visant à examiner l'ensemble du contenu et des documents devant être distribués sur les sites web du ministère afin de contrôler le contenu pour éviter les préjugés. Le Ministère s'appuie sur les droits énoncés dans la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

#### Droits en matière de territoire et de ressources et autodétermination :

- Le projet de canaux de déversement du lac Manitoba et du lac St. Martin est le plus important projet d'infrastructure établi par le gouvernement du Manitoba depuis le projet d'expansion du canal de dérivation de la rivière Rouge. À ce jour, la province a collaboré avec 39 collectivités et groupes autochtones désignés conformément aux exigences provinciales et fédérales et est en voie de signer des ententes de consultation avec 10 collectivités des Premières Nations qui seront touchées par le projet.

### **Proclamation royale et pacte de réconciliation;**

***Appels à l'action de la CVR*** : Numéros 45 à 47

Ces appels à l'action s'adressent au Canada et aux parties concernées par le système des pensionnats. On leur recommande d'élaborer une proclamation royale et un pacte de réconciliation qui définiraient les principes visant à faire progresser la réconciliation. En réponse au rapport final de la CVR intitulé *Honorer la vérité, réconcilier pour l'avenir*, le Manitoba a proclamé la Loi sur la réconciliation pour orienter les mesures provinciales à l'égard de la réconciliation.

- Aucune nouvelle mesure précisée. Consulter les initiatives en cours.

### **Les parties à la Convention de règlement et la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones**

***Appels à l'action de la CVR*** : Numéros 48 et 49

Ces appels à l'action s'adressent à l'Église et aux parties à la Convention de règlement. On leur demande de respecter la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Ces appels à l'action ne s'adressent pas précisément au gouvernement du Manitoba et à ce jour, aucune mesure n'a été définie dans les appels.

### **L'équité pour les Autochtones dans le système judiciaire**

***Appels à l'action de la CVR*** : Numéros 50 et 52

Ces appels à l'action concernent principalement le gouvernement fédéral. On demande un financement au gouvernement pour appuyer les instituts de droit autochtone et la publication d'avis juridiques concernant la portée et l'étendue des droits ancestraux et issus de traités. Les gouvernements fédéral et provincial sont aussi appelés à adopter des principes juridiques relatifs aux revendications de titres ancestraux.

- Aucune nouvelle mesure précisée. Consulter les initiatives en cours.

### **Conseil national de réconciliation;**

***Appels à l'action de la CVR*** : Numéros 53 à 56

Ces appels à l'action visent principalement le gouvernement fédéral et le Parlement. On leur demande de mettre sur pied et de financer un Conseil national de réconciliation afin de surveiller et d'évaluer les progrès de la réconciliation et d'en faire rapport chaque année au Parlement et d'élaborer un plan national pluriannuel de réconciliation. Dans l'appel à l'action no 55, on invite

tous les ordres de gouvernement à rendre compte des progrès réalisés à l'égard de la réconciliation.

### **Progrès réalisés à ce jour :**

#### Conseil national de réconciliation;

- Aucune nouvelle mesure précisée, veuillez consulter les initiatives en cours.

#### Rapport sur les progrès réalisés en vue de la réconciliation :

- Publication du rapport d'étape annuel sur la Loi sur la réconciliation de 2018-2019, qui mettait l'accent sur les efforts du gouvernement du Manitoba déployés en vue de la réconciliation concernant les thèmes des 94 appels à l'action de la CVR. La collaboration et la communication avec les collectivités autochtones éclairent nos priorités et nos méthodes d'évaluation et de production de rapports sur les progrès en vue de la réconciliation.

### **Une formation de sensibilisation à l'intention des fonctionnaires**

#### ***Appels à l'action de la CVR* : Numéro 57**

Tous les ordres de gouvernement doivent sensibiliser les fonctionnaires à l'histoire des peuples autochtones, y compris leur histoire et les séquelles laissées par les pensionnats, la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, les droits ancestraux et issus de traités, le droit autochtone et les relations entre l'État et les Autochtones.

Le Manitoba offre de nombreuses possibilités d'éducation et de formation organisationnelles, mais certains ministères et directions générales ont également lancé des initiatives pour former leur personnel afin d'accroître la sensibilisation et la compréhension sur le plan culturel. La décolonisation de la prestation de services et de programmes se produit également par la promotion de politiques et de processus inclusifs, respectueux et réfléchis. En 2019-2020, le gouvernement du Manitoba a investi plus de 110 000 \$ dans des initiatives nouvelles et en cours visant à former les fonctionnaires.

### **Progrès réalisés à ce jour :**

#### Une formation de sensibilisation à l'intention des fonctionnaires :

- Nous avons offert des possibilités d'éducation et de formation pour améliorer la compréhension de l'appel à l'action no 57 et le faire connaître. De nombreux ministères ont participé à diverses initiatives, notamment :

- Création d'un « groupe de lecture et de discussion » sur la CVR et ses appels à l'action;
  - Participation à la formation de Organization and Staff Development (perfectionnement des organisations et du personnel) intitulée « Indigenous Peoples : Bâtir des relations plus solides » (peuples autochtones : établir des relations plus solides);
  - Participation au groupe de travail interministériel sur l'appel à l'action no 57;
  - Participation au certificat en études des relations avec les Autochtones du gouvernement;
  - Organisation de l'Activité des couvertures KAIROS et participation à celle-ci;
  - Organisation d'une activité d'apprentissage au Musée canadien pour les droits de la personne afin de célébrer la Journée nationale des peuples autochtones.
- Participation à l'atelier de collaboration pour l'adaptation régionale dans les Prairies qui portait sur la transition vers la résilience climatique : Gérer le risque et communiquer les changements dans les Prairies. Les séances comprenaient des études de cas présentées par les collectivités autochtones et l'examen des méthodes de communication des changements climatiques au moyen du savoir autochtone.
  - Le ministère de la Famille a élaboré et mis à l'essai une formation de deux jours sur l'histoire et la culture autochtones offerte à tout le personnel. Le programme est fondé sur l'appel à l'action no 57 de la CVR et comprend des enseignements traditionnels présentés par un aîné ou un gardien du savoir.
  - Élaboration d'un nouveau cours de perfectionnement professionnel à l'intention des employés intitulé « The Path to Reconciliation: A Historic and Contemporary Overview » (le chemin de la réconciliation : aperçu historique et contemporain). Cet atelier est présenté par des employés autochtones pour sensibiliser les fonctionnaires à l'histoire des Premières Nations, des Métis et des Inuits au Canada; les aider à comprendre les répercussions directes et intergénérationnelles de la colonisation et des pensionnats sur les peuples autochtones; et les renseigner sur les pratiques de communication efficaces et respectueuses et les relations de travail avec les peuples autochtones du Manitoba. Cette année, 62 fonctionnaires de divers ministères ont participé à l'atelier.

## **Les excuses de l'Église et la réconciliation**

***Appels à l'action de la CVR*** : Numéros 58 à 61

Dans ces appels à l'action, on demande de présenter des excuses et des stratégies d'éducation pour les congrégations religieuses, le clergé, les organisations religieuses et les autres parties à la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens. Ces appels à l'action ne s'adressent

pas précisément au gouvernement du Manitoba et à ce jour, aucune mesure n'a été définie dans les appels.

## **L'éducation pour la réconciliation**

***Appels à l'action de la CVR*** : Numéros 62 à 65

Les peuples non autochtones doivent comprendre l'histoire, la culture et le patrimoine des Premières Nations, des Métis et des Inuits pour favoriser la réconciliation. Le Manitoba reconnaît l'importance de mieux faire connaître ce savoir en appuyant des initiatives d'éducation et de formation qui intègrent les perspectives, les connaissances, l'histoire, la culture et les traditions autochtones et en mettant sur pied des ressources et des programmes éducatifs. Ces appels à l'action visent à sensibiliser chaque étudiant aux séquelles laissées par les pensionnats, aux traités et à l'histoire autochtone en les intégrant aux programmes scolaires de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année et aux programmes d'études postsecondaires.

### Programmes scolaires de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année

- Éducation Manitoba a établi un partenariat avec la Commission des relations découlant des traités du Manitoba, Manitoba First Nations Education Resource Centre Inc. et l'Assembly of Manitoba Chiefs pour mettre en œuvre une initiative d'éducation sur les traités de cinq ans à l'automne 2019. Le Ministère veillera à ce que tous les élèves de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année et les enseignants prennent connaissance des traités et des relations découlant des traités en fournissant aux enseignants des trousseaux de perfectionnement professionnel intensif et des trousseaux sur les traités.

### Programmes d'études postsecondaires :

- Aucune nouvelle mesure précisée. Consulter les initiatives en cours.

## **Programmes pour les jeunes**

***Appels à l'action de la CVR*** : Numéro 66

Dans cet appel à l'action, on demande au gouvernement fédéral d'établir un financement pluriannuel destiné aux organisations communautaires œuvrant auprès des jeunes pour leur permettre d'offrir des programmes sur la réconciliation et d'échanger de l'information et des pratiques exemplaires pour les programmes destinés aux jeunes.

### Programmes pour les jeunes :

- Aucune nouvelle mesure précisée. Consulter les initiatives en cours.

## **Musées et archives**

***Appels à l'action de la CVR*** : Numéros 67 à 70

Bien que ces appels à l'action s'adressent au gouvernement fédéral, le gouvernement du Manitoba appuie les appels à l'action concernant ce qui suit :

- Examen des politiques et des pratiques exemplaires des musées;
- Financement de projets de commémoration sur le thème de la réconciliation.

Appuyer et revoir les politiques et les programmes des musées :

- Le 11 février 2020, le protocole d'entente (PE) entre Éducation Manitoba et le Musée du Manitoba a été renouvelé. Le PE permettra aux deux parties de poursuivre leur collaboration dans le cadre d'événements et d'ateliers comme l'initiative d'éducation sur les traités afin d'harmoniser la programmation du musée avec les résultats des programmes d'études sociales et scientifiques du Manitoba. De plus, le PE tient compte des intérêts communs des parties pour veiller à ce que les perspectives autochtones soient explicitement prises en compte dans l'élaboration des ressources et des programmes d'apprentissage et dans l'amélioration de l'alphabetisation, de la mobilisation des étudiants, des possibilités d'éducation et des perspectives de carrière.

## **Enfants disparus et renseignements sur l'inhumation**

***Appels à l'action de la CVR*** : Numéros 71 à 76

Ces appels à l'action visent principalement le gouvernement fédéral et concernent le repérage et la documentation des décès et des lieux de sépulture liés aux pensionnats.

**Progrès réalisés à ce jour :**

Repérage et collecte des documents relatifs à l'histoire et aux séquelles laissées par les pensionnats :

- Aucune nouvelle mesure précisée. Consulter les initiatives en cours.

## **Centre national pour la vérité et la réconciliation**

***Appels à l'action de la CVR*** : Numéros 77 et 78

Dans ces appels à l'action, on demande à ce que tous les ordres de gouvernement collaborent avec le Centre national pour la vérité et réconciliation afin de conserver des dossiers et d'appuyer la recherche qui se rapporte à l'histoire des pensionnats.

- Aucune nouvelle mesure précisée. Consulter les initiatives en cours.

## **Commémoration**

***Appels à l'action de la CVR*** : Numéros 79 à 83

Ces appels à l'action concernent principalement le gouvernement fédéral. On lui demande ce qui suit :

- Commémorer les pensionnats et les enfants qu'ont perdus les familles et les collectivités concernées;
- Rendre hommage aux survivants, à leur famille et à leur collectivité;
- Reconnaître les contributions des peuples autochtones à l'histoire du Canada.

Commémorer et honorer les élèves et les survivants des pensionnats :

- Fournir un soutien financier dans le cadre de l'événement « La réconciliation passe par l'éducation : chaque enfant compte ». Cet événement intergénérationnel a eu lieu le 30 septembre 2020 pour coïncider avec la Journée du chandail orange. Des activités ont été diffusées en direct, notamment des récits de survivants, des célébrations culturelles, des séances de formation et des occasions d'engagement communautaire. Le 30 septembre est la date traditionnellement utilisée pour marquer les progrès en matière de vérité et de réconciliation.

## **Les médias et la réconciliation**

***Appels à l'action de la CVR*** : Numéros 84 à 86

Ces mesures concernent le financement du Réseau de télévision des peuples autochtones et à la sensibilisation des journalistes sur l'histoire des peuples autochtones, notamment :

- Histoire et séquelles laissées par les pensionnats;
- Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones
- Traités et droits des autochtones;
- Droit autochtone;
- Relations entre l'État et les Autochtones.

Les appels à l'action demandent aussi la prise en compte de diverses cultures et perspectives autochtones dans la programmation médiatique.

Enseignement à tous les étudiants de l'histoire des peuples autochtones dans le domaine du journalisme et les écoles des médias :

- Soutien financier fourni au Red River College pour les programmes Pathways to Business, Creative Communications et Digital Technology (voies des affaires, communications créatives et technologie numérique) – compétences préparatoires et exploratoires, préparation financière et soutien aux élèves autochtones dans le cadre de leur transition vers certains programmes.

## **Les sports et la réconciliation**

### ***Appels à l'action de la CVR*** : Numéros 87 à 91

Le sport et les loisirs sont essentiels à la santé et au bien-être. Ces appels à l'action portent sur les politiques, les programmes et les initiatives inclusifs en matière de sport ainsi que sur le développement des athlètes autochtones.

### **Progrès réalisés à ce jour :**

#### Politiques, programmes et initiatives inclusifs en matière de sport :

- Le Manitoba Aboriginal Sport and Recreational Council a organisé un forum d'une journée sur la vérité et la réconciliation à l'intention de divers employés, partenaires et membres de la collectivité. Le forum comprenait un aîné, des conférenciers du Centre national pour la vérité et la réconciliation et des survivants des pensionnats.
- Le Temple de la renommée des sports du Manitoba a récemment tenu une exposition sur la Première Guerre mondiale et les athlètes du Manitoba qui y ont participé. Joe Keeper et Angela Chalmers ont pris part à un cas-vedette (exposition des femmes dans le sport). De plus, l'exposition actuelle au Temple de la renommée des sports du Manitoba célèbre 40 ans d'intégration et met en vedette plus de 500 personnes et équipes depuis 1980, notamment l'affichage de photos de membres autochtones sur le mur du Temple de la renommée.
- Soutien financier offert à la coordonnateur des opérations des Jeux autochtones de l'Amérique du Nord (JAAN) et préparation de l'équipe du Manitoba aux JAAN, qui auront lieu à Halifax, en Nouvelle-Écosse, en juillet 2020 (\*reportés à 2021).
- Soutien financier offert au programme de subventions pour le développement du sport communautaire qui facilite la mise sur pied et la prestation de programmes de sport communautaire par des équipes ou des clubs locaux. Les subventions visent à appuyer le développement des athlètes, des entraîneurs, des arbitres et des bénévoles. Parallèlement,

Sport Manitoba mène une étude d'impact propre aux domaines de la participation des Autochtones en matière de sport et de développement du sport.

- Soutien financier continu offert au Manitoba Aboriginal Sport and Recreational Council dans le cadre de diverses initiatives de sensibilisation et d'éducation à la culture autochtone qui comprennent ce qui suit :
  - Programme des jeux traditionnels – donner accès à la ressource sur les Jeux autochtones (livre) et à la formation qui serviront d'outils aux éducateurs, aux organismes, aux parents et au Manitoba Aboriginal Sport and Recreational Council au sein des collectivités;
  - Aider les collectivités dénuées à collaborer avec la Société pour la nature et les parcs du Canada afin de fournir aux jeunes le matériel nécessaire pour une expédition de cinq jours en milieu sauvage : Nation crie O-Pipon-Na-Piwin, Première nation de Northlands Denesuline, Première Nation de Barren Lands et Première Nation des Dénés sayisi (Tadoule Lake).

## **Les entreprises et la réconciliation**

### ***Appels à l'action de la CVR*** : Numéro 92

Cet appel à l'action recommande au secteur des entreprises d'adopter la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et de s'engager à consulter les peuples autochtones et à établir des relations avec eux. La mise en œuvre de ces recommandations pourrait entraîner des possibilités et des avantages économiques et la recherche du consentement avant l'exploitation des ressources naturelles.

### **Progrès réalisés à ce jour :**

#### Établissement de relations, possibilités économiques et avantages dans le secteur des entreprises :

- Administration d'ententes de renouvellement pluriannuelles pour les ententes entre les gestionnaires et les chercheurs d'emploi en partenariat avec Manitoba Hydro et les collectivités participantes; une entente a été établie avec chacune des quatre collectivités de la nation crie de Keeyask (nation crie de Tataskweyak, la nation crie du lac Fox, la Première Nation du lac War et la nation crie de York Factory.) et la nation crie de Nisichawayasihk.
- Partenariat établi pour mettre en œuvre le programme Northern Industry Collaborative Employment (programme d'emploi collaboratif de l'industrie du Nord) qui explore un large éventail d'emplois saisonniers et de possibilités de développement économique pour les

collectivités du Nord. Ce programme s'harmonise également avec la stratégie Look North (regard vers le Nord) du Manitoba.

- Financement de 250 000 \$ accordé pour offrir la formation sur l'emploi saisonnier (aide-pêcheur, projet de forêt non ligneuse, tourisme expérientiel et formation sur la sécurité en milieu sauvage menant à la formation de futur prospecteur). La formation comprend un partenariat avec le Fonds de développement économique local, Développement économique et Formation du Manitoba, le University College of the North, la Northern Manitoba Mining Academy, Workplace Education Manitoba et les collectivités nordiques participantes.
- Le gouvernement du Manitoba, Voyage Manitoba et Manitoba Chambers of Commerce ont lancé une nouvelle Stratégie touristique provinciale visant à augmenter les dépenses touristiques de 2,2 milliards de dollars d'ici 2022. On constate une demande importante pour les séjours que peut offrir le Manitoba, notamment le tourisme nordique et autochtone, et les expériences aquatiques de calibre mondial.
- Création d'un bureau de développement économique. La mobilisation des Autochtones est une priorité du mandat de tous les partenaires et une priorité clé visant à maintenir la solidité des contributions des Autochtones à l'économie du Manitoba. Les plans se fondent sur les conseils reçus de la part de représentants d'organismes d'affaires, de l'industrie et de développement économique, de groupes autochtones et du milieu universitaire.
- Offrir une formation propre à l'industrie à 12 membres de la collectivité de la Nation crie Pimicikamak (Cross Lake) qui souhaitent connaître les possibilités d'emploi dans le secteur minier. Le Manitoba accorde près de 87 000 \$ pour la formation. Pour leur part, la société Hudbay Minerals et la nation crie Pimicikamak fournissent un appui non financier.
- Nouveau financement accordé aux conseils sectoriels notamment dans le cadre de stratégies visant à appuyer les groupes sous-représentés sur le marché du travail, tels que les peuples autochtones, les jeunes et les nouveaux arrivants qui manquent d'expérience de travail au Canada et font face à des obstacles à l'emploi. Le gouvernement du Manitoba a investi 24 millions de dollars sur quatre ans pour aider les conseils sectoriels à former la main-d'œuvre et à créer des services de ressources humaines.
- Partenariat établi avec la Nation crie de Manto Sipi pour faire progresser l'exploitation des minéraux grâce à la signature d'une nouvelle entente sur le protocole de consultation, la première entente ayant été élaborée dans le cadre de l'initiative liée au protocole sur l'exploitation des minéraux entre le Manitoba et les Premières Nations. Des discussions sont

en cours entre le Manitoba et 10 autres Premières Nations au sujet des protocoles de consultation. Le processus est ouvert à toutes les collectivités autochtones ayant des possibilités immédiates ou potentielles d'exploitation des minéraux.

## **Nouveaux arrivants au Canada**

***Appels à l'action de la CVR*** : Numéros 93 et 94

Ces appels à l'action comprennent ce qui suit :

- Examiner l'examen de citoyenneté afin que l'histoire relatée reflète davantage la diversité des peuples autochtones;
- Examiner la trousse d'information pour les nouveaux arrivants;
- Modifier le serment de citoyenneté.

Ces appels à l'action ne s'adressent pas spécifiquement au gouvernement du Manitoba, et aucune mesure n'a été identifiée dans les appels.

## Autres actions de réconciliation – Nouvelles initiatives

Chaque année, le gouvernement du Manitoba met en œuvre et appuie un certain nombre d'initiatives en faveur de la réconciliation qui sortent du cadre des appels à l'action de la CVR du Canada. Voici quelques faits saillants des nouvelles initiatives qui appuient la réconciliation :

- Une entente d'échange de renseignements avec la Manitoba Inuit Association a été conclue. Celle-ci est conforme aux principes de PCAP (propriété, contrôle, accès et possession) et vise à recueillir et à utiliser des renseignements d'identification des Inuits des personnes ayant reçu un diagnostic de COVID-19 afin de respecter les directives de santé publique pendant la pandémie de COVID-19.
- Production de rapports sur les diagnostics positifs à la COVID-19 et transmission de ces rapports à l'équipe de planification et d'intervention en cas de pandémie de COVID-19 des Premières Nations du Manitoba, à la Manitoba Inuit Association et à d'autres bénéficiaires approuvés par le Secrétariat à la santé et au développement social des Premières Nations du Manitoba et la Manitoba Inuit Association afin d'aider les dirigeants communautaires et les professionnels de la santé à prévenir ou à limiter les décès et les menaces à la sécurité, à la santé ou au bien-être des membres de la collectivité.
- Subventions de fonctionnement et de développement des collections octroyées à trois bibliothèques des Premières Nations pour permettre aux collectivités de recueillir du matériel et d'offrir des programmes qui reflètent les intérêts de la collectivité. Certaines collectivités encouragent les auteurs locaux et ont publié leurs propres ouvrages. Le University College of the North et les bibliothèques des Premières Nations ont présenté des ateliers sur leurs services lors de conférences provinciales.
- La Direction des services de bibliothèques publiques a organisé le webinaire avec le projet Circles for Reconciliation (cercles de réconciliation). Le webinaire a été présenté dans le milieu des bibliothèques publiques et peut être consulté sur demande. Circles for reconciliation (cercles de la réconciliation) est le fruit d'un partenariat public-peuple établi entre les peuples autochtones et non autochtones. Il a été lancé en réponse aux appels à l'action de la CVR. Le programme vise à favoriser des relations respectueuses qui serviront de base à la réconciliation.
- Le gouvernement du Manitoba a versé 25 000 \$ à Circles for reconciliation (cercles de la réconciliation) afin d'élargir les possibilités d'en apprendre davantage sur l'histoire commune des nations et des peuples autochtones canadiens. L'initiative vise à créer des relations

harmonieuses et constructives entre les peuples autochtones et non autochtones dans le cadre des 94 appels à l'action.

- Achèvement de la construction du projet de route de la Première Nation de Shoal Lake 40 (route Freedom). En 1989, la province du Manitoba et la ville de Winnipeg ont signé un protocole d'entente de 60 ans (l'« entente tripartite ») avec la Première Nation de Shoal Lake 40 pour protéger et maintenir la qualité élevée de l'eau potable de Winnipeg et promouvoir le développement économique durable de la Première Nation de Shoal Lake 40. La grande ouverture de la route a eu lieu le 6 juin 2019.
- Le Manitoba a transféré la propriété de l'aéroport de Grace Lake à la nation crie Mathias Colomb afin d'appuyer les entreprises dirigées par des Autochtones et produire des avantages économiques pour les collectivités autochtones. Le gouvernement du Manitoba a conclu un accord avec Beaver Air Services Limited Partnership, Mississippi Management Ltd. et la nation crie Mathias Colomb concernant la vente de l'aéroport de Grace Lake, qui comprend 373 acres de terre domaniale. La vente favorisera l'utilisation continue du terrain comme aéroport appartenant à des propriétaires autochtones ainsi qu'à la collectivité.
- Le 20 février 2020, Brian Pallister, premier ministre du Manitoba, et le grand chef Arlen Dumas de l'Assembly of Manitoba Chiefs, ont signé un protocole d'entente pour officialiser les discussions sur la conclusion d'une entente concernant le transfert des actifs, de la propriété et des activités des Aéroports du Nord du Manitoba et opérations maritimes de la province aux Premières Nations. Une telle entente permettrait aux Premières Nations de contrôler de façon autonome les infrastructures de transport dont elles dépendent quotidiennement et profiterait à l'économie du Nord.
- Création d'un programme de stages pour les Autochtones au sein du ministère des Finances. L'initiative vise à renforcer la représentation autochtone au ministère des Finances du Manitoba en permettant à un candidat autochtone compétent de faire un stage d'un an. Ce stage permettra au candidat d'acquérir une expérience de travail précieuse et l'aidera à renforcer ses connaissances concernant le ministère des Finances du Manitoba. Des activités de sensibilisation ont été menées auprès des collèges et universités du Manitoba pour cibler les étudiants autochtones récemment diplômés qui souhaitent accéder au marché du travail.
- Contribution au financement de la mise sur pied du service de relève communautaire Granny's House à Winnipeg pour les familles à risque afin de limiter la participation des Services à l'enfant et à la famille.

- Les gouvernements du Canada et du Manitoba ont signé une entente de 10 ans sur le logement permettant d'investir environ 450,8 millions de dollars. Les familles, les collectivités autochtones et les Canadiens vulnérables qui ont besoin d'un logement abordable peuvent compter sur le financement à long terme de logements communautaires au Manitoba. Le Canada et le Manitoba partageront les coûts d'une entente bilatérale dans le cadre de la Stratégie nationale sur le logement, qui témoigne de leur engagement commun à faire du logement abordable une priorité.
- Appui de l'organisme Neecheewam et collaboration avec ce dernier afin d'élaborer le programme intitulé « Ata Chiminis Misigew », qui signifie « L'aigle vous accueille ». Ce programme vise à lutter contre les dépendances et à aborder les problèmes de santé mentale par l'accès à un centre de traitement polyvalent et qui tient compte des liens culturels pour les jeunes victimes d'exploitation sexuelle.
- Soutien de nouveaux cliniciens autochtones en santé mentale et en consultation spirituelle au sein de l'équipe StreetReach de Winnipeg en coordination avec le Tracia's Trust, la stratégie provinciale visant à soutenir les enfants et les jeunes victimes d'exploitation sexuelle. Soutien du programme intensif du Peer Mentor Family Preservation Service (service de préservation familiale appuyé par un mentor) par l'entremise de l'équipe communautaire métisse d'intervention en toxicomanie pour prévenir la participation des Services à l'enfant et à la famille.
- Soutien d'un groupe d'aînés autochtones pour leur participation à la conférence du National Gathering of Elders (rassemblement national d'aînés). Cette conférence portait sur la réconciliation, la revitalisation culturelle et de la langue, les femmes et filles autochtones disparues et assassinées et les changements climatiques. Cet événement visait à promouvoir les échanges culturels et le partage des traditions et de la langue entre les aînés et d'autres Canadiens autochtones ainsi que les jeunes.

## Appels à l'action : Héritage – Initiatives en cours

La section met l'accent sur l'incidence des pensionnats sur les peuples autochtones et sur les disparités qui en découlent entre les peuples autochtones et non autochtones dans les systèmes et les institutions sociales, politiques et économiques du Manitoba. Il s'agit des initiatives en cours visant à éliminer les disparités dans les domaines de la protection de l'enfance, de l'éducation, de la langue et de la culture ainsi que de la santé et de la justice.

### Protection de l'enfance

**Appels à l'action de la CVR** : Numéros 1-5

#### Progrès réalisés à ce jour :

##### Les mesures visant à réduire le nombre d'enfants autochtones pris en charge comprennent :

- La poursuite de la mise en œuvre du Plan de transformation de la protection de l'enfance afin d'obtenir de meilleurs résultats pour les enfants. Ce plan comprend la réduction du nombre d'enfants pris en charge, le renforcement des partenariats avec les familles et les communautés, une meilleure coordination entre les services et une responsabilisation accrue du public. Le plan du Manitoba vise à :
  - réduire le nombre d'enfants pris en charge;
  - réduire le nombre de jours de prise en charge;
  - favoriser des liens plus durables;
  - favoriser une meilleure coordination des services et la responsabilisation du public.
- Continuer d'offrir de la formation sur le système des pensionnats, les effets intergénérationnels et la vérité et réconciliation par l'entremise des autorités et des organismes des Services à l'enfant et à la famille.

##### Faire rapport sur le nombre d'enfants pris en charge et dans les services de prévention :

- Continuer de faire rapport sur le nombre d'enfants autochtones et non autochtones pris en charge dans le rapport annuel du ministère des Familles. En outre, continuer de collaborer avec les provinces et les territoires pour dénombrer les enfants pris en charge dans l'ensemble des administrations.

##### Le principe de Jordan :

- Continuer de répondre aux besoins et de collaborer avec les partenaires et les familles en fournissant de l'information, de l'orientation en matière de services et un soutien consultatif

afin d'améliorer la coordination des services. Pour ce faire, il faut collaborer avec le gouvernement fédéral et les gouvernements des Premières Nations pour mettre en œuvre le principe de Jordan.

#### Lois sur la protection de l'enfance et soins adaptés à la culture :

- Continuer de promouvoir un environnement où les fournisseurs de services sont en mesure de collaborer et de mieux partager l'information essentielle pour protéger la sécurité et le bien-être des enfants grâce à la Loi sur la protection des enfants (communication de renseignements). La loi permet aux ministères gouvernementaux, aux organismes et aux autres entités qui fournissent des services aux enfants vulnérables et à risque de recueillir, utiliser et communiquer des renseignements personnels, y compris des renseignements médicaux personnels, sur les enfants bénéficiaires et sur leurs parents ou tuteurs.
- Continuer d'aider les établissements d'enseignement postsecondaire à élaborer et à offrir de la formation aux travailleurs sociaux autochtones dans le cadre du programme de maîtrise en travail social dans le savoir autochtone. Les formes autochtones de soins aux enfants s'appliquent aux circonstances uniques des clients et des collectivités autochtones et sont ancrées dans le savoir traditionnel.
- Continuer de transférer la responsabilité des services à l'enfance et à la famille à l'Organisation des chefs du Sud, à l'organisme Manitoba Keewatinowi Okimakanak (MKO) et à la Manitoba Metis Federation (MMF).
- Offrir des services et des programmes adaptés à la culture par l'entremise des autorités et organismes suivants des Services à l'enfant et à la famille :
  - Régie des services à l'enfant et à la famille des Métis
  - Régie des services à l'enfant et à la famille des Premières Nations du sud du Manitoba
  - Régie de services à l'enfant et à la famille des Premières Nations du nord du Manitoba
  - Régie générale des services à l'enfant et à la famille
- Continuer d'aider les organismes communautaires à offrir des programmes et des services qui offrent des programmes adaptés à la culture aux enfants, aux parents et aux fournisseurs de soins autochtones.

## **Éducation**

***Appels à l'action de la CVR : Numéros 6 à 12***

## **Progrès réalisés à ce jour :**

### Éliminer les écarts en matière d'éducation et d'emploi entre les Canadiens autochtones et non autochtones :

- Maintenir l'élaboration de la politique et du plan d'action en matière d'éducation des Premières Nations, des Métis et des Inuits qui énoncent les principales politiques visant à éduquer les éducateurs et à accroître le rendement et les taux de réussite des élèves autochtones. En outre, les recommandations axées sur l'action résultant des tables rondes sur l'éducation des Autochtones au Manitoba sont intégrées à la politique.
- Continuer de collaborer avec les universités et les collèges du Manitoba et l'association des conseils scolaires du Manitoba dans le cadre de l'initiative Manitoba Collaborative Indigenous Education Blueprint qui s'engage à faire de l'excellence en éducation autochtone une priorité au Manitoba.
- Continuer de verser plus de 3,3 millions de dollars sous forme de subventions pour appuyer l'éducation et la formation des jeunes autochtones qui étaient auparavant en contact avec le système des Services à l'enfance et à la famille. Les programmes comprennent :
  - Futures Forward;
  - Advancing Futures Bursary;
  - Youth in Care Tuition Waiver Post Secondary Initiative;
  - Work2It.
- Continuer de verser environ 2,5 millions de dollars sous forme de subventions pour offrir aux jeunes Autochtones des possibilités d'éducation, de formation, de mentorat et d'affaires, et pour encourager la participation des parents et des fournisseurs de soins autochtones à l'école et aux activités d'apprentissage à la maison grâce au programme Building Student Success with Indigenous parents :
  - Programme d'entrepreneuriat pour les jeunes Autochtones;
  - Fonds pour les premiers emplois;
  - Jeunes bâtisseurs;
  - Programme de subventions Jeunes entrepreneurs;
  - Partenaires pour des carrières.
- Continuer d'appuyer les jeunes Autochtones par l'entremise du programme Career Trek du Bright Futures Fund, du programme d'exploration des carrières en médecine du Bright Futures

Fund, du programme CEDA Pathways to Education du Bright Futures Fund et du programme Wayfinders du Bright Futures Fund. Environ 2,8 millions de dollars sont affectés à la prestation de programmes d'éducation et de perfectionnement professionnel, de mentorat et de soutien scolaire, financier et social.

- Appuyer l'éducation des adultes, l'alphabétisation et le perfectionnement des compétences grâce à la prestation de 31 centres d'alphabétisation des adultes, de 40 centres d'apprentissage des adultes dans l'ensemble du Manitoba et Adult Learning on Lombard, un programme d'alphabétisation à temps plein qui sert principalement les clients de l'aide à l'emploi et au revenu. Le Manitoba a versé environ 21,0 millions de dollars pour appuyer ces programmes en 2019-2020.
- Continuer de travailler en partenariat avec diverses collectivités et organisations autochtones pour offrir des services d'éducation, de formation, d'éducation des conducteurs et de soutien à l'emploi dans toute la province, en mettant l'accent sur le nord du Manitoba. En 2019-2020, le Manitoba a versé plus de 1,6 million de dollars pour appuyer des initiatives comme :
  - centres de ressources de Cross Lake, Wabowden, Thicket Portage et Lynn Lake;
  - collectivités de Flin Flon, de Thompson et de Churchill;
  - projet Pathways;
  - FireSpirit (comprend le programme de stages pour les jeunes FireSpirit);
  - formation Northern Fire;
  - formation offerte par la collectivité;
  - centre de développement des liens d'emploi;
  - préparation à l'emploi et formation en cours d'emploi sur l'entretien des cordes de sûreté;
  - préparation aux examens interprovinciaux pour les apprentis charpentiers du nord du Manitoba;
  - Programme de formation des métiers de la construction dans le Nord.
- Continuer de financer Tina's Safe Haven (centre de ressources pour les jeunes de Ndinawe) pour appuyer les programmes visant à améliorer les perspectives culturelles, sociales, économiques et personnelles des jeunes autochtones. Le centre offre aux jeunes autochtones (13 à 24 ans) un environnement sûr et positif comme solution de rechange à la participation à des gangs, à la criminalité, à la violence et à l'exploitation sexuelle.
- Octroi d'une subvention de plus de 200 000 \$ à Ndinawemaaganag Endaawaad Inc. pour soutenir son partenariat avec le Collège Red River. Ces organismes collaborent à la prestation du programme de certificat de première année en garde d'enfants et de jeunes, qui fournit

aux participants les compétences, les connaissances et l'attitude nécessaires pour évaluer et formuler des stratégies visant à améliorer les services de garde d'enfants et de jeunes.

- Soutien du centre de formation Urban Circle grâce à une subvention de 830 000 \$. Ce financement aide les personnes qui reçoivent de l'aide au revenu d'emploi à développer leur employabilité et leurs compétences essentielles pour faciliter la transition vers l'emploi et l'autonomie économique.
- Poursuite de la mise en œuvre de la stratégie et du plan d'action Look North. Ce plan comprend six domaines d'action prioritaires fondés sur ce qui a été entendu dans le cadre de consultations avec les collectivités des Premières Nations du Nord, les organisations, les entreprises et l'industrie autochtones, les organismes de développement économique et d'autres intervenants du Nord.
- Octroi de plus de 197 000 \$ au camp de jour Fort Whyte Alive pour les jeunes autochtones à faible revenu.

#### Élimination et déclaration des écarts de financement entre les enfants des Premières Nations scolarisés dans les réserves et hors réserve :

- Continuer d'appuyer les programmes des divisions scolaires par l'entremise de la Subvention pour l'accomplissement scolaire autochtone afin d'améliorer la réussite scolaire des élèves autochtones. Parmi les changements apportés à la subvention, mentionnons que 50 % du financement de près de 10,0 millions de dollars doit être affecté aux programmes de littératie et de numératie.
- Appuyer différentes initiatives au moyen d'ententes de partenariat entre les collectivités des Premières Nations et les divisions scolaires, appuyer plusieurs écoles communautaires dans les réserves et collaborer avec le Centre de ressources éducationnelles des Premières Nations du Manitoba (CREPNM) pour mettre en œuvre le perfectionnement professionnel conjoint.
- Continuer de travailler avec les partenaires et les intervenants pour promouvoir et recueillir des renseignements sur l'autodéclaration de l'identité autochtone pour les élèves de la maternelle à la 12e année afin d'éclairer la planification et les programmes dans le système d'éducation. Cette approche s'harmonise avec la mise en œuvre continue du Cadre d'amélioration continue de la maternelle à la 12e année qui exige que les divisions scolaires analysent les données sur les élèves autochtones pour éclairer la planification et établir des objectifs.

- Fournir un financement d'environ 2,8 millions de dollars pour appuyer 36 écoles dans des collectivités urbaines, rurales et nordiques dans le cadre du Programme des écoles communautaires. Près de la moitié du financement du programme est destiné aux élèves autochtones et à leurs familles.
- Continuer de travailler en partenariat avec le programme pour adultes du Collège communautaire Assiniboine et plusieurs conseils de bande des Premières Nations afin d'offrir des programmes de formation professionnelle et scolaires dans les collectivités des Premières Nations (c.-à-d. programmes d'études secondaires pour apprenants adultes ou programmes collégiaux postsecondaires, comme les sciences infirmières, les métiers de l'électricité et la plomberie).

Élaborer des programmes d'études adaptés à la culture, protéger les langues et créer des programmes d'éducation préscolaire adaptés à la culture :

- Aller de l'avant avec *Mamahtáwisiwin* – Trousse d'outils du système d'éducation autochtone inclusif (en cri se traduit par « émerveillement et ma responsabilité ») qui appuie les réalisations des apprenants métis, inuits et des Premières Nations en aidant les éducateurs à intégrer les identités, les langues et les pratiques culturelles autochtones dans leur enseignement.
- Achèvement du programme en ligne Fondements du droit de la 12e année qui comprend des sujets liés au droit des Premières Nations, y compris l'éducation sur la rafle des années soixante.
- Maintien du financement d'environ 200 000 \$ aux camps d'été de littératie du Collège Frontier. Les camps proposent des activités visant à réduire la perte d'apprentissage durant l'été, et la collectivité/les aînés ont contribué à façonner les camps en intégrant la langue, l'apprentissage et la culture traditionnels. Au cours de la dernière année, les camps d'été ont servi 459 enfants dans sept collectivités : Nation ojibway de Brokenhead, Première Nation Hollow Water, nation crie de Fisher River, nation crie de Misipawistik, district scolaire de Mystery Lake, Nation dakota de Sioux Valley et Première Nation de Waywayseecappo.

Aider les parents à participer à l'éducation de leurs enfants;

- Continuer d'offrir le Programme de parents-enfants dans les écoles communautaires, qui améliore la réussite des élèves et la participation des parents au moyen d'activités adaptées à leur culture pour les familles des Premières Nations, des Métis et des Inuits.

## **Langue et culture**

### ***Appels à l'action de la CVR : Numéros 13 à 17***

#### **Progrès réalisés à ce jour :**

##### Préserver et restaurer les langues autochtones :

- Continuer de diriger les travaux sur la Stratégie du Manitoba pour les langues autochtones. Cette initiative comprend le soutien des programmes de langues autochtones dans plusieurs établissements postsecondaires du Manitoba (p. ex. l'Université de Winnipeg, l'Université de Brandon, le Collège Red River et le University College of the North) et l'élaboration de programmes de langues autochtones dans les écoles secondaires.
- Fournir un soutien au Collège Red River pour permettre aux étudiants d'apprendre les principes fondamentaux des langues anishinaabe (ojibwé) et cris et de vivre des expériences culturelles dans un environnement bilingue. De même, de l'aide est fournie à l'Université de Brandon pour le programme de langue « Speaking Michif », élaboré par l'Institut Louis-Riel pour aider les familles à enseigner la langue michif. De plus, un soutien est en cours pour le certificat d'enseignement « Ininimowin » du University College of the North, qui enseigne le cri et est offert entièrement dans la langue crie.
- La Loi sur la réconciliation ordonne au gouvernement du Manitoba de traduire les rapports d'étape annuels requis en vertu de la loi dans les sept langues autochtones identifiées dans la Loi sur la reconnaissance des langues autochtones.

##### Appuyer la culture et le patrimoine :

- Continuer d'appuyer l'initiative des noms de lieux autochtones pour enregistrer, vérifier et saisir les noms géographiques (et les renseignements à l'appui) dans les bases de données sur les noms géographiques du Manitoba et du Canada.
- Le Festival du Voyageur a obtenu une désignation spéciale dans le cadre du programme Célébrez la fête du Manitoba. Le festival d'hiver annuel a des liens étroits avec les communautés francophones et métisses et donne vie aux histoires des voyageurs, des Métis et des Premières Nations.
- Continuer d'appuyer le Centre d'art inuit du Musée des beaux-arts de Winnipeg afin de promouvoir une meilleure compréhension de l'art et de la culture nordiques. L'Inuit Art Centre

est une plaque tournante de programmes qui vise à célébrer l'art inuit et les cultures autochtones au moyen d'expositions, de recherches et d'éducation.

- Continuer d'appuyer et de fournir un financement d'environ 650 000 \$ pour appuyer la culture et les arts autochtones au moyen de diverses initiatives, dont la danse, les centres ou cours d'art, le cinéma et la musique :
  - Initiatives culturelles autochtones : appuyer les programmes d'éducation en danse et arts traditionnels;
  - poste de consultant en arts autochtones;
  - cours sur l'art de gérer sa carrière pour les artistes autochtones;
  - programme des centres d'art urbain : fournit des fonds à des organismes sans but lucratif voués aux arts et à la culture qui offrent des programmes axés sur les arts aux collectivités urbaines mal desservies ou sous-représentées;
  - Subventions de fonctionnement pour activités culturelles : fournit aux établissements culturels des subventions de fonctionnement pour permettre au public d'avoir accès à des programmes d'innovation et d'excellence artistiques et culturelles et pour élargir les auditoires;
  - Développement cinématographique et sonore : fournit un soutien aux associations de l'industrie culturelle qui contribuent au développement et à la promotion de certains secteurs de l'industrie culturelle;
  - Programme de développement de la musique autochtone : appuie les entrepreneurs en musique des Premières Nations, métis et inuits.

## **Santé**

***Appels à l'action de la CVR : Numéros 18 à 24***

**Progrès réalisés à ce jour :**

Comblent l'écart dans les résultats en santé :

- Continuer de participer à titre de partenaire financier du Secrétariat à la santé et aux affaires sociales des Premières Nations du Manitoba (FNHSSM) / Nanaandawewigamig, qui poursuit une collaboration entre les gouvernements fédéral, provinciaux et des Premières Nations en vue d'offrir un système de santé unifié au Manitoba. La progression vers un système de santé unifié comprend des ententes de partage de données sur la santé et la création de profils de santé des collectivités des Premières Nations.
- Collaboration avec le Nanaandawewigamig et le Centre d'élaboration de la politique des soins de santé du Manitoba pour la mise à jour de l'Atlas des Premières Nations – Santé et utilisation des soins de santé par les peuples des Premières Nations au Manitoba : Étude axée sur la population publiée en 2002. Les données serviront à éclairer les politiques et la planification au sein des gouvernements et des collectivités des Premières Nations.
- Continuer de verser plus de 1 million de dollars dans le cadre de la Stratégie en matière de santé mentale pour les enfants et les jeunes afin d'appuyer les équipes d'intervention et de sensibilisation qui fournissent 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 des approches communautaires axées sur les forces pour améliorer les résultats dans la vie des jeunes aux prises avec des problèmes mentaux, comportementaux, sociaux et émotionnels, physiques et scolaires profonds et concomitants.
- Financer l'approche fondée sur des données probantes (PAX) qui favorise la santé mentale chez les enfants en milieu scolaire. Bon nombre d'écoles dans les collectivités des Premières Nations mettent en œuvre le programme d'apprentissage individualisé (PAX); les premiers résultats de recherche indiquent que les élèves dans les classes PAX obtiennent de meilleurs résultats.
- Soutenir le programme de soutien à la sexualité positive des adolescents, qui est un programme de soutien familial par les pairs et d'éducation communautaire pour les jeunes Autochtones dans le but de réduire le nombre de grossesses chez les adolescentes tout en favorisant un développement sain des adolescents.
- Fournir des fonds à des organismes comme le Centre d'amitié Ma-Mow-We Tak, le Ma Mawi Chi Itata et le Centre de ressources éducatives du Manitoba pour les Premières Nations pour soutenir les programmes d'intervention précoce pour les jeunes. Les programmes comprennent :

- Projet des conseils des jeunes du Nord et soutien à la sexualité positive des adolescents pour promouvoir le développement sain des adolescents et réduire le nombre de grossesses chez les adolescentes;
  - Programme de prévention de l'abus de solvants, un programme d'intervention et de prévention précoce qui fait la promotion de modes de vie sains grâce au leadership, à la modélisation des rôles et au soutien familial et communautaire;
  - Groupe de travail sur les initiatives éducatives de la Stratégie de prévention du suicide chez les jeunes, chargé de mettre en œuvre des initiatives et programmes éducatifs de prévention du suicide chez les jeunes et de renforcer les capacités de prévention dans l'ensemble de la province. Les initiatives comprennent : safeTALK; Body Positive (Bien dans sa peau); le programme d'éducation et de sensibilisation Everyone Matters (Tout le monde compte); Best Practices in School-Based Suicide Prevention (Pratiques exemplaires en matière de prévention du suicide en milieu scolaire); School-based Youth Suicide Prevention Initiatives (Initiatives de prévention du suicide chez les jeunes en milieu scolaire); et Assessing Suicide in Kids (Évaluation du suicide chez les jeunes).
- Continuer de collaborer avec les intervenants partenaires pour répondre aux besoins des peuples autochtones en matière de services de santé mentale et de toxicomanie liés à la prévention du suicide par l'entremise du réseau provincial de prévention du suicide. Les partenaires à la table comprennent : AMC, SCO, MKO, Nikan Awasis Agency, FNIC, autorités des Services à l'enfant et à la famille des PN, etc.
  - Prestation de services de santé aux patients hospitalisés par l'entremise du Centre de santé mentale de Selkirk. Ce centre offre des services aux patients autochtones résidant au Manitoba et au Nunavut, y compris les patients des Premières Nations vivant dans les réserves et hors réserve.

#### Services de soins de santé adaptés à la culture :

- Collaboration avec les partenaires fédéraux en matière de santé et l'Autorité sanitaire des Premières Nations de Giigewigamig (Sagkeeng, Black River, Bloodvein et Hollow Water) pour financer et exploiter le centre de guérison traditionnel de Giigewigamig à Powerview-Pine Falls. Le centre est géré par les quatre Premières Nations par l'entremise de l'Autorité sanitaire des Premières Nations de Giigewigamig et offre des soins spirituels et traditionnels aux Autochtones.
- Continuer de soutenir et d'offrir des services par l'entremise du programme de services aux Autochtones du Centre de santé mentale de Selkirk. Les programmes comprennent :

- Cérémonies hebdomadaires du calumet;
  - Purification par la fumée;
  - Soutien émotionnel et spirituel offert par les Aînés;
  - Cérémonies de la suerie toute l'année;
  - Séances de formation sur les enseignements traditionnels et culturels;
  - Diverses sorties et activités du centre qui soutiennent l'établissement et le renouvellement de liens culturels.
- Continuer d'offrir des services par l'entremise des services de santé autochtones de l'Office régional de la santé de Winnipeg. Le soutien culturel comprend des fournisseurs de soins spirituels et culturels; des installations qui permettent les pratiques et les cérémonies de purification par la fumée; et la clinique de bien-être traditionnel du Centre des sciences de la santé, qui offre des approches traditionnelles de guérison.

Améliorer les compétences culturelles et augmenter le nombre de professionnels autochtones dans le système de santé :

- Continuer d'appuyer l'Ongomiizwin Indigenous Institute of Health and Healing de l'Université du Manitoba, qui assure un leadership en matière de santé autochtone dans les cinq collèges de la Faculté des sciences de la santé Rady (dentisterie, médecine, soins infirmiers, pharmacie et sciences de la réadaptation) dans les domaines de l'éducation, de la recherche et des services de santé.
- Continuer d'offrir du financement et du soutien aux établissements d'enseignement postsecondaire comme le University College of the North, dont la population étudiante est constituée à plus de 70 % par des Autochtones. À l'heure actuelle, l'UCN offre des programmes de soins infirmiers visant à accroître le nombre d'étudiants en soins infirmiers dans les collectivités autochtones. De plus, l'UCN offre également le diplôme approuvé en sciences infirmières auxiliaires qui prépare les étudiants à passer l'examen de permis national pour s'inscrire auprès de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires autorisés du Manitoba.
- Continuer d'offrir la formation en ligne sur la sécurité culturelle autochtone du Manitoba au sein de l'Office régional de la santé de Winnipeg.

**Justice**

***Appels à l'action de la CVR*** : Numéros 25 à 42

**Progrès réalisés à ce jour :**

### Éliminer la surreprésentation des adultes et des jeunes autochtones en détention :

- Continuer d'utiliser la *Stratégie de modernisation de la justice pénale* comme guide fondamental pour mettre en œuvre les changements nécessaires pour moderniser le système de justice pénale. Les quatre principaux objectifs de la stratégie qui soutiendront les initiatives futures sont les suivants :
  - Réduire la criminalité, améliorer la sécurité communautaire et réduire le nombre de personnes en conflit avec la loi et le système de justice pénale.
  - Traiter chaque cas d'une manière appropriée compte tenu de la gravité de l'infraction et des circonstances du contrevenant.
  - Utiliser plus efficacement les options de justice réparatrice pour améliorer la sécurité publique, réduire les retards dans le système judiciaire et, au bout du compte, réduire le recours à l'incarcération, surtout dans le cas des contrevenants autochtones.
  - Réintégrer les contrevenants en détention à la collectivité avec les soutiens essentiels pour prévenir d'autres infractions et éviter qu'ils aient de nouveau des démêlés avec le système de justice pénale.
  
- Continuer à investir près de 200 000 \$ pour fournir du soutien et de l'aide aux efforts communautaires d'intervention et de prévention de la criminalité déployés par Bear Clan Patrol. Une partie de ce financement permettra d'améliorer l'infrastructure et la sécurité, y compris une fourgonnette de 15 passagers, des troussees de premiers soins, de l'équipement de sécurité et des vélos pour la patrouille. Le financement permettra aux services de police de Winnipeg de travailler en partenariat avec la patrouille du clan Bear, favorisant l'échange d'information et une sensibilisation accrue aux situations communautaires.

### Fournir aux délinquants des services pertinents sur le plan culturel :

- Continuer d'offrir du soutien culturel dans les centres correctionnels pour jeunes et adultes et dans les bureaux correctionnels communautaires. Le soutien culturel comprend :
  - Les services correctionnels du Manitoba tirent parti de PITIMA, un groupe consultatif sur le personnel autochtone composé d'employés des services correctionnels autochtones (membres des Premières Nations, Métis et Inuits) issus de la collectivité et de la communauté des services de garde, y compris des aidants spirituels autochtones. Jouent un rôle consultatif en matière de recrutement, de sélection et de maintien en poste d'employés autochtones et participent à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques, de normes et de services aux délinquants autochtones.

- Aidants spirituels autochtones (Aînés/Kokums) dans chaque établissement correctionnel pour adultes et jeunes ainsi qu'un gestionnaire des aidants spirituels autochtones chargé de soutenir les Aînés et de conseiller la haute direction des services correctionnels sur les questions liées aux services culturels offerts aux délinquants autochtones. Par exemple :
    - la ventilation en vue de la purification par la fumée dans un certain nombre de centres correctionnels et de bureaux communautaires;
    - les sueries;
    - les rassemblements de guérisseurs et de grands-pères.
  - Les services correctionnels du Manitoba ont révisé le programme autochtone adapté à la culture (Indigenous Culturally Appropriate Program – CAP) et l'ont renommé « Reclaiming Our Identity » (ROI). ROI est un programme de prise de conscience de soi de quatre jours visant à promouvoir la guérison, la croissance personnelle et l'auto-identification par l'entremise d'une éducation sur les répercussions historiques de la colonisation et des pensionnats. Les sujets abordés comprennent la rafle des années soixante, la discrimination, le racisme et les traumatismes intergénérationnels. Le programme est fondé sur l'emploi de la roue médicinale.
- Offrir aux agents correctionnels et de probation une formation obligatoire de sensibilisation aux cultures autochtones.
  - La Cour provinciale du Manitoba a mis sur pied un système de rôles d'audiences décisionnelles relatives à l'ensemble des troubles causés par l'alcoolisation fœtale (ETCAF) pour les jeunes et les adultes qui ont reçu un diagnostic d'ETCAF. L'un des objectifs de ces rôles d'audiences décisionnelles est d'assurer que le juge chargé de la détermination de la peine puisse déterminer correctement dans quelle mesure, le cas échéant, le diagnostic d'ETCAF contribue au comportement criminel. S'il existe un lien entre les répercussions identifiées de l'ETCAF et le comportement criminel, la Cour peut examiner comment ce lien influe sur le degré de responsabilité du délinquant et examiner comment la peine imposée refléterait le mieux ce lien et y réagirait. De plus, la Cour peut examiner le degré de soutien existant et disponible lié à la personne pour améliorer les résultats.
  - Elle a introduit la plume d'aigle sacrée dans le système judiciaire du Manitoba à l'occasion d'une cérémonie du lever du soleil. Les membres des peuples autochtones peuvent maintenant témoigner devant les tribunaux du Manitoba après avoir prêté serment sur une plume d'aigle. L'aigle rappelle aux peuples autochtones d'aimer toute la création, et la plume montre la voie à suivre.

Trouver des solutions de rechange à l'emprisonnement et reconnaître les systèmes de justice autochtones :

- La province du Manitoba a marqué la Semaine de la justice réparatrice du 18 au 25 novembre avec une proclamation officielle et des investissements dans des programmes efficaces de justice réparatrice partout dans la province. Le Manitoba investit plus de 2,3 millions de dollars par année dans des programmes de justice réparatrice, auxquels s'ajoutent 1,4 million de dollars du gouvernement fédéral. Les gouvernements du Canada et du Manitoba financent conjointement des programmes de justice réparatrice afin d'offrir aux collectivités et aux organisations autochtones des services de prévention, de déjudiciarisation et de réinsertion axés sur la collectivité et adaptés à la culture, notamment :
  - le programme de justice réparatrice Mino-Menostamatowin de Cross Lake;
  - le programme de justice réparatrice Ochekiwanowesowin de Fisher River;
  - le programme de guérison holistique communautaire d'Hollow Water;
  - le programme de justice communautaire des Métis de la Manitoba Metis Federation
  - le programme de justice communautaire de Thompson de la Manitoba Metis Federation
  - le programme de justice réparatrice Norway House;
  - le programme du cercle de justice Onashowewin;
  - le programme Onashowewin Bloodvein Fire Inside;
  - le programme de justice réparatrice de l'Organisation des chefs du Sud
  - le programme de justice de la Première Nation de St. Theresa Point
  - les services de médiation de la Société John Howard de Brandon Westman;
  - Le Westman Parkland Hub de la Société John Howard de Brandon.
  
- Fournir des fonds pour appuyer :
  - la Stratégie de justice pour les Premières Nations du Manitoba Keewatinowi Okimakanak (MKO)
  - le Centre d'action réparatrice des Services de médiation;
  - les Services correctionnels et de justice de l'Armée du Salut;
  - les comités de justice communautaire.

Répondre aux besoins des délinquants atteints de troubles causés par l'alcoolisation foetale (TCAF) :

- Diriger la stratégie provinciale sur les TCAF en finançant et en offrant des services, des programmes et des événements de prévention et de soutien aux personnes et aux familles touchées par les TCAF. Le Manitoba a versé plus de 14,1 millions de dollars pour appuyer des initiatives comme :

- Looking After Each Other; le projet A Dignity Promotion;
  - le programme de justice pour les jeunes atteints par les TCAF;
  - les TCAF en salle de classe;
  - le programme de mentorat InSight;
  - Manito Ikwe Kagiikwe (le projet de maternage)
  - la coalition sur les TCAF du Manitoba;
  - le Réseau TCAF du Manitoba;
  - le Programme des travailleurs clés du Manitoba;
  - le Programme Visions et voix;
  - FASD Family Support Education and Counselling;
  - le projet CHOICES;
  - le projet Starfish;
  - Spectrum Connections et Rural Connections;
  - les Rassemblements annuels des Aînés.
- Réunir des fournisseurs de services du programme ETCAF et des dirigeants autochtones de partout au Manitoba pour partager des connaissances et échanger des idées sur la façon de prévenir les TCAF et d'accroître le soutien aux enfants et aux familles touchés par les TCAF, d'une manière plus pertinente sur le plan culturel.

Financement adéquat des programmes de services aux victimes propres aux Autochtones :

- Verser des fonds à des organismes qui offrent un soutien adapté à la culture des victimes d'actes criminels au moyen de subventions aux victimes, ce qui comprend : Ka Ni Kanichihk, North End Women's Centre, Ndinawe, Sage House et NCN Wellness Centre.
- Poursuivre les travaux et le mandat du Comité du Cabinet sur la violence fondée sur le sexe de la province. Le Comité contribuera à intégrer les services et à adopter une approche pangouvernementale pour coordonner les politiques, les mesures législatives et les initiatives relatives à des problématiques généralisées comme la violence familiale, la violence sexuelle et le harcèlement.
- Continuer de financer Ka Ni Kanichihk pour le programme de réadaptation du Heart Medicine Lodge afin d'offrir des programmes dans la collectivité et de mobiliser les femmes criminellement impliquées. Ce programme était le premier programme de guérison dirigé par des Autochtones pour les survivants autochtones de violence sexuelle.

- Les Services aux victimes continuent de travailler à améliorer la représentation des membres du personnel autochtones à l'échelle de la province. Les Services aux victimes ont mis sur pied un comité sur la sécurité culturelle autochtone pour améliorer le soutien aux victimes autochtones ainsi que la sécurité culturelle en milieu de travail. Voici quelques initiatives récentes pour améliorer les services culturellement sécuritaires :
  - l'ajout d'une salle de purification par la fumée près du Palais de justice à Winnipeg pour offrir aux victimes la possibilité de participer à une cérémonie de purification avant de se présenter devant un tribunal ou de participer à une réunion;
  - la possibilité pour les victimes qui ont accès à des services de counseling dans le cadre du programme d'indemnisation des victimes d'actes criminels d'utiliser les fonds pour obtenir des soutiens culturels comme les Aînés, la médecine traditionnelle et la participation à des cérémonies;
  - la formation continue du personnel sur la colonisation, la réconciliation et la culture autochtone.
  
- Fournir un soutien direct aux familles des femmes et filles autochtones disparues et assassinées par l'entremise de contacts de liaison avec les familles, hébergés par le Projet Devote (GRC) et le Service de police de Winnipeg (SPW), pour :
  - aider les familles à accéder aux services et à l'information;
  - assister aux événements communautaires et de guérison avec les membres des familles;
  - mettre les familles en contact avec des programmes et des services de counseling culturellement sécuritaires;
  - servir de lien direct avec la police et les organismes communautaires;
  - établir des liens avec les contacts de liaison avec les familles dans les autres provinces et les territoires pour répondre aux demandes de renseignements.
  
- Élargir l'Unité de liaison pour l'information aux familles afin d'inclure des mesures de soutien communautaires pour les victimes d'actes criminels et leurs familles. À la lumière des commentaires des organisations autochtones, le Manitoba a conclu des contrats avec Ka Ni Kanichihk et Manitoba Keewatinowi Okimakanak pour fournir ces mesures de soutien.
  
- Continuer de participer à l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées et continuer de sensibiliser les gens aux injustices en établissant le 4 octobre comme Journée d'hommage et de sensibilisation pour les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées.

- Continuer à soutenir les initiatives d'autonomie gouvernementale autochtones. Par exemple, le Manitoba est une partie signataire à l'Entente de gouvernance conclue avec la Nation dakota de Sioux Valley, qui reconnaît la compétence des Premières Nations en matière de promulgation de lois et d'application de ces lois par les tribunaux locaux et selon des méthodes traditionnelles. Le ministère de la Justice du Manitoba a également cherché à remédier à la surreprésentation des délinquants autochtones dans le système de justice pénale en adoptant des politiques conformes à la Loi sur la justice réparatrice qui aident les collectivités autochtones à élaborer des approches de rechange pour lutter contre la conduite criminelle (p. ex., déjudiciarisation).

## **Appels à l'action : Réconciliation – Initiatives en cours**

Le Manitoba, en partenariat avec plusieurs autres organismes, a pris des mesures en faveur de la réconciliation dans le contexte d'un grand nombre des thèmes des appels à l'action de la CVR, notamment :

- Les gouvernements canadiens et la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones;
- Proclamation royale et pacte de réconciliation;
- Les parties à la Convention de règlement et la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones;
- L'équité pour les Autochtones dans le système judiciaire;
- Conseil national de réconciliation;
- Une formation de sensibilisation à l'intention des fonctionnaires;
- Les excuses de l'Église et la réconciliation;
- L'éducation pour la réconciliation;
- Programmes pour les jeunes :
- Musées et archives;
- Enfants disparus et renseignements sur l'inhumation;
- Centre national pour la vérité et la réconciliation;
- Commémoration;
- Les médias et la réconciliation;
- Les sports et la réconciliation;
- Les entreprises et la réconciliation;
- Nouveaux arrivants au Canada.

### **Gouvernements canadiens et Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA)**

*Appels à l'action de la CVR* : Numéros 43 à 44

#### **Progrès réalisés à ce jour :**

##### Droits ancestraux et droits issus de traités des populations autochtones :

- Établir un cadre renouvelé et renforcé de l'obligation de consulter pour des consultations respectueuses et productives avec les collectivités autochtones.
- Collaboration entre 29 Premières Nations ayant des droits fonciers issus de traités, le Canada et le Comité sur les droits fonciers issus de traités du Manitoba pour s'acquitter des obligations

en matière de droits fonciers issus de traités en convertissant des terres de la Couronne en terres de réserve :

- Depuis septembre 2019, 11 717 acres de terres ont été transférés;
  - En 2019-2020, 8 285 acres ont été transférés;
  - Pour l'exercice 2020-2021, 3 459 acres ont été transférés et 13 715 acres devraient l'être l'an prochain.
- Continuer de négocier et de mettre en œuvre des conventions de règlement provinciales concernant les effets néfastes de l'aménagement hydroélectrique et d'autres questions liées aux ressources naturelles.
  - En juillet 2018, Pimachiowin Aki est devenu le premier site « mixte » culturel et naturel du patrimoine mondial au Canada, reconnu pour les valeurs exceptionnelles de son écosystème culturel et boréal. Liste des sites du patrimoine mondial de l'UNESCO. Pimachiowin Aki signifie en anishinaabemowin (ojibwé) « la terre qui donne la vie ». Un partenariat formé de quatre Premières Nations anishinaabe – Bloodvein, Little Grand Rapids, Pauingassi et Poplar River – et des gouvernements du Manitoba et de l'Ontario ont collaboré avec le gouvernement du Canada depuis plus d'une décennie pour obtenir le statut de site du patrimoine mondial pour 29 040 kilomètres carrés de forêt boréale enjambant la frontière entre le Manitoba et l'Ontario.

#### Droits relatifs aux terres et aux ressources et autodétermination :

- Le Manitoba a signé un permis d'option forestière avec quatre Premières Nations pour explorer l'aménagement forestier dirigé par les Autochtones. Le permis, une première du genre au Manitoba, a été accordé par le gouvernement provincial à la Première Nation de Black River, la Nation ojibway de Brokenhead, la Première Nation de Hollow Water et la Première Nation de Sagkeeng. Le consortium :
  - examinera l'approvisionnement potentiel en bois et les possibilités d'exploitation forestière commerciale;
  - recherchera des partenariats privés et des investissements pour des développements commerciaux;
  - préparera une proposition visant à mettre sur pied une entreprise appartenant à des Autochtones et exploitée par eux pour gérer, développer, exploiter et renouveler la forêt de la région;
  - fera une demande de licence de gestion forestière à long terme et appuiera une plus grande participation des communautés autochtones au développement économique et à la gestion durable des ressources naturelles de la province.

- Le Programme de noms géographiques du Manitoba, dans le cadre du projet de noms autochtones du Manitoba, renforce la communication, la mobilisation et la capacité des collectivités et des peuples autochtones à respecter l'article 13 de la DNUDPA afin de « désigner et conserver leurs propres noms pour les collectivités, les lieux et les personnes ».
- Soutien des collectivités du Nord par des liens avec la terre et un accès accru à des aliments sains et traditionnels. Les partenaires de l'Initiative pour des aliments sains du Nord continuent de financer et de mettre en œuvre des projets locaux de sécurité alimentaire.
- Collaborer avec des représentants de diverses collectivités autochtones au sein de conseils et de comités de gestion des ressources pour soutenir à long terme les populations d'animaux à fourrure, d'originaux, de caribous, d'ours polaires et de poissons.
- Collaborer avec diverses collectivités autochtones à la planification, à l'élaboration et à la mise en œuvre de plans intégrés de gestion des bassins hydrographiques propres aux collectivités.
- Les travaux se poursuivent en partenariat avec le Canada, le Manitoba et les Premières Nations pour l'achat et l'installation de panneaux de signalisation routière et de limites communautaires.

### **Proclamation royale et pacte de réconciliation;**

***Appels à l'action de la CVR*** : Numéros 45 à 47

### **Progrès réalisés à ce jour :**

#### Principes pour faire progresser la réconciliation :

- Proclamer la Loi sur la réconciliation et s'engager à mettre en place un processus de mobilisation du public en collaboration avec les collectivités autochtones et tous les Manitobains. Cela permettra d'élaborer un cadre complet de réconciliation et un plan d'action pour faire avancer les priorités autochtones.

### **Les parties à la Convention de règlement et la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones**

***Appels à l'action de la CVR*** : Numéros 48 et 49

Ces appels à l'action s'adressent à l'Église et aux parties à la Convention de règlement. On leur demande de respecter la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Ces appels à l'action ne s'adressent pas spécifiquement au gouvernement du Manitoba, et aucune mesure n'a été identifiée dans les appels.

## **L'équité pour les Autochtones dans le système judiciaire**

***Appels à l'action de la CVR*** : Numéros 50 à 52

Le gouvernement du Manitoba souligne que les principes juridiques qui s'appliquent à la détermination du titre autochtone ont été établis par la Cour suprême du Canada à travers plusieurs causes dont Delgamuukw, Marshall, Bernard et Tsilhqot'in.

## **Conseil national de réconciliation**

***Appels à l'action de la CVR*** : Numéros 53 à 56

### **Progrès réalisés à ce jour :**

#### Conseil national de réconciliation :

- En décembre 2017, le gouvernement fédéral a nommé six membres au conseil d'administration intérimaire du Conseil national de réconciliation pour faire progresser l'engagement à mettre en œuvre les appels à l'action. Au cours des six prochains mois, les membres du conseil discuteront avec divers intervenants afin de recommander des options pour la création du Conseil national de réconciliation et la dotation d'un fonds de fiducie pour la réconciliation nationale. Bien que le gouvernement du Manitoba ne soit pas encore impliqué dans cet appel à l'action visant le gouvernement fédéral, il y a un potentiel de participation à l'avenir.

#### Faire rapport sur le niveau de scolarité et le niveau de revenu des peuples autochtones au Canada :

- Le gouvernement du Manitoba a publié *S'engager vers un avenir meilleur : Stratégie manitobaine de réduction de la pauvreté* en mars 2019. La stratégie comporte 13 indicateurs pour mesurer les progrès, y compris le taux de faible revenu (mesure de la pauvreté fondée sur un panier de consommation). Chaque année, le gouvernement fera rapport sur les taux de faible revenu, et le statut d'Autochtone fera partie des sous-groupes de population qui seront inclus.

- Continuer de faire rapport sur le taux de diplomation et les résultats obtenus en matière de crédits pour la 9e année – Langue anglaise, arts et mathématiques. Les résultats des élèves autodéclarés autochtones et non autochtones sont accessibles au public.

## **Une formation de sensibilisation à l'intention des fonctionnaires**

*Appels à l'action de la CVR : Numéro 57*

### **Progrès réalisés à ce jour :**

#### Une formation de sensibilisation à l'intention des fonctionnaires :

- Prestation de l'atelier « Indigenous Peoples: Building Stronger Relationships » (Peuples autochtones : établir des relations plus solides).
- Offrir des possibilités d'éducation et de formation propres au ministère afin d'améliorer la compréhension et la connaissance du sujet de l'appel à l'action 57. Les initiatives comprennent :
  - Le programme ReconcileACTION du ministère des Familles du Manitoba et le programme de formation relationnelle influent positivement sur les attitudes sociales et informent le personnel des pratiques exemplaires pour offrir un excellent service à la clientèle et établir des relations saines avec les peuples autochtones que les secteurs de programme respectifs desservent. Le programme comprend également des séances de conférenciers, des séances d'orientation pour les nouveaux employés, des exercices avec couverture Karios et une bibliothèque de prêt.
  - Le ministère de la Conservation et du Climat Manitoba et le ministère de l'Agriculture et du Développement des ressources gèrent le Programme de certificat des relations avec les Autochtones. Ce programme comprend des lectures, des conférences, des sorties éducatives, des travaux de groupe et des discussions visant à accroître la connaissance par le personnel de l'histoire et des perspectives autochtones afin de prendre des mesures en vue de la réconciliation dans le cadre de leur travail.
  - Tous les interprètes des parcs provinciaux reçoivent une formation annuelle sur l'intégration respectueuse des thèmes autochtones aux programmes réguliers des parcs, la sensibilisation culturelle et le rôle que les interprètes des parcs peuvent jouer dans l'éducation publique sur les traités ainsi que sur l'histoire et la culture des peuples autochtones dans les parcs.

## **Les excuses de l'Église et la réconciliation**

***Appels à l'action de la CVR*** : Numéros 58 à 61

Dans ces appels à l'action, on demande de présenter des excuses et des stratégies d'éducation pour les congrégations religieuses, le clergé, les organisations religieuses et les autres parties à la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens. Ces appels à l'action ne s'adressent pas spécifiquement au gouvernement du Manitoba, et aucune mesure n'a été identifiée dans les appels.

## **L'éducation pour la réconciliation**

***Appels à l'action de la CVR*** : Numéros 62 à 65

### **Progrès réalisés à ce jour :**

#### Programmes scolaires de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année

- Mettre en œuvre des résultats d'apprentissage obligatoires liés à l'histoire des peuples autochtones au Canada, aux pensionnats autochtones et à la relation avec les traités dans les programmes d'études sociales et les manuels scolaires de la maternelle à la 11<sup>e</sup> année, et promouvoir l'élaboration de ressources portant sur l'héritage et l'histoire des pensionnats indiens dans le système d'éducation.
- Verser plus de 300 000 \$ au projet Standing Tall de l'Institut Louis-Riel, un programme communautaire qui vise à améliorer l'estime de soi des élèves métis, tout en augmentant la participation de la communauté métisse au système scolaire public. Ce programme a été mis en œuvre par les Métis, mais il soutient tous les élèves, en particulier les élèves autochtones.

#### Programmes d'études postsecondaires :

- Continuer d'appuyer le cours obligatoire sur les perspectives autochtones au sein des établissements d'enseignement postsecondaire.
- Le gouvernement du Manitoba travaille dans l'ensemble du système d'éducation pour accroître le nombre d'enseignants autochtones dans la province et améliorer les possibilités d'apprentissage professionnel et préalable à l'emploi pour tous les enseignants.
- Verser un financement pour former les enseignants sur la façon d'intégrer le savoir et les méthodes d'enseignement autochtones. La formation est offerte par :

- le Community-Based Aboriginal Teacher Education Program (Université de Winnipeg);
  - le Winnipeg Education Centre (Université de Winnipeg);
  - le Kenanow Bachelor of Education de la Faculté d'éducation (University College of the North).
- Intégrer les modes de connaissance et d'apprentissage autochtones dans les programmes d'études, particulièrement pour les écoles de français et d'immersion française. L'intégration des perspectives autochtones dans le Milieu scolaire de langue française appuie ce travail.

Le Conseil des ministres de l'Éducation doit maintenir l'engagement à l'égard des enjeux de l'éducation autochtone :

- Le ministère de l'Éducation du Manitoba est membre du Conseil des ministres de l'Éducation et collabore avec d'autres provinces et territoires à l'éducation autochtone.

## **Programmes pour les jeunes**

***Appels à l'action de la CVR*** : Numéro 66

Élaborer des programmes communautaires pour les jeunes sur la réconciliation :

- Collaboration entre la Direction générale de l'inclusion des Autochtones, Développement économique et Formation et Immigration Manitoba pour élaborer une approche visant à promouvoir les relations et la compréhension entre les jeunes autochtones et les jeunes nouveaux arrivants.

## **Musées et archives**

***Appels à l'action de la CVR*** : Numéros 67 à 70

- Continuer d'offrir un soutien à l'Association des musées du Manitoba (AMM) par l'entremise du programme provincial des organismes du patrimoine. Le soutien du programme permet à l'AMM d'explorer la formation, des ateliers, l'élaboration de politiques et les pratiques exemplaires pour les musées membres, et de soutenir l'AMM dans son rôle pour répondre aux appels à l'action de la CVR. L'AMM offre également un soutien au Programme d'intendance culturelle du Musée des pensionnats autochtones du Canada à Portage-la-Prairie et aux cours de perfectionnement professionnel de la Première Nation Peguis, et à la création d'un musée.
- Continuer d'appuyer le Programme des musées emblématiques auprès de sept musées emblématiques (Centre canadien de découverte des fossiles à Morden, Commonwealth Air Training Plan Museum à Brandon, Musée agricole du Manitoba à Austin, Village du patrimoine

mennonite à Steinbach, Musée de Saint-Boniface à Winnipeg, New Iceland Heritage Museum à Gimli et Musée de l'aviation royale de l'Ouest canadien) et à Winnipeg pour les expositions, les événements spéciaux, les programmes publics et les initiatives d'élaboration de politiques. Par exemple :

- Le Musée de Saint-Boniface a créé un sous-comité du conseil de direction pour la réconciliation, un programme communautaire et éducatif qui partage les histoires des Métis à travers des ateliers de perlage métis et le programme « Dolorès, Grand-mère métisse ». Il a également ajouté la reconnaissance de terres liées au Traité 1 et la reconnaissance du territoire et des eaux originels des Métis dans le territoire du Traité 3 (Shoal Lake) à ses messages d'accueil et signatures de courriels.
- Le Centre canadien de découverte des fossiles a rencontré des Aînés autochtones de la communauté voisine de la Première Nation de Swan Lake et a fait don d'artefacts du patrimoine autochtone (pointes de projectiles, pierres de marteau, pierres de hache, calumets en argile, etc.) retirés de la collection du musée. Des reconnaissances de terres ont été ajoutées à toutes les signatures de courriels.
- Le personnel du Musée du village patrimonial mennonite s'est activement renseigné sur les enjeux autochtones, a assisté à l'événement de la Fondation de Winnipeg avec le sénateur Murray Sinclair et a communiqué avec la réserve la plus proche de Roseau River pour établir des relations avec son conseil et sa communauté.

## **Enfants disparus et renseignements sur l'inhumation**

***Appels à l'action de la CVR*** : Numéros 71 à 76

Ces appels à l'action visent principalement le gouvernement fédéral et concernent le repérage et la documentation des décès et des lieux de sépulture liés aux pensionnats.

Cérémonies commémoratives et marqueurs commémoratifs appropriés pour honorer les défunts :

- Fournir des dossiers sur les terres de la Couronne et des renseignements sur la propriété pour faciliter la recherche et l'identification des lieux de sépulture des pensionnats.
- Le Manitoba continue de collaborer avec ses partenaires autochtones pour appuyer la protection du patrimoine culturel autochtone. Les droits cérémoniaux sont pris en compte et des pratiques appropriées de ré-inhumation sont appliquées, particulièrement lorsque les restes d'un Autochtone sont récupérés.

## **Centre national pour la vérité et la réconciliation**

*Appels à l'action de la CVR* : Numéros 77 et 78

### **Progrès réalisés à ce jour :**

Efforts de collaboration provinciaux visant à déterminer et à recueillir les dossiers pertinents à l'histoire et aux séquelles du système des pensionnats :

- Partenariat entre Archives Manitoba et le Centre national pour la vérité et la réconciliation concernant une bourse d'entrée en études archivistiques de 10 000 \$.

## **Commémoration**

*Appels à l'action de la CVR* : Numéros 79 à 83

Ces appels à l'action concernent principalement le gouvernement fédéral. Le Manitoba n'a pas entrepris d'activités dans le cadre de ces appels à l'action.

## **Les médias et la réconciliation**

*Appels à l'action de la CVR* : Numéros 84 à 86

Les appels à l'action demandent aussi la prise en compte de diverses cultures et perspectives autochtones dans la programmation médiatique. Ces appels à l'action ne s'adressent pas spécifiquement au gouvernement du Manitoba, et aucune mesure n'a été identifiée dans les appels.

## **Les sports et la réconciliation**

*Appels à l'action de la CVR* : Numéros 87 à 91

### **Progrès réalisés à ce jour :**

Politiques, programmes et initiatives inclusifs en matière de sport :

- En 2019-2020, le gouvernement du Manitoba a continué de soutenir des organismes partenaires comme Sport Manitoba, le Manitoba Aboriginal Sport and Recreation Council (MASRC), la Winnipeg Aboriginal Sport and Recreation Association (WASRA), le Winnipeg Aboriginal Sport Achievement Centre (WASAC), l'Université du Manitoba, des organismes provinciaux de sport et des groupes communautaires. Le Manitoba a versé plus de 924 000 \$ à l'appui de programmes sportifs continus :

- Fournir un soutien financier pour les activités sportives et récréatives dans le cadre du programme Active Start FUNDamental and Learn to Train – Athlete and Leadership Development. Ce programme est appuyé par des organisations sportives et des groupes communautaires autochtones et du Nord pour former des leaders et des entraîneurs et offrir aux enfants et aux jeunes défavorisés un accès au sport communautaire.
- Verser des fonds au MASRC pour la prestation du programme X-Plore Sports et des forums sportifs. Ces fonds appuient le développement de nouvelles possibilités sportives dans les collectivités autochtones et renseignent les collectivités rurales sur les valeurs et les avantages du sport.
- Financer le MASRC pour soutenir des programmes d'encadrement qui offrent une formation sportive adaptée à la culture et qui favorisent la certification, le perfectionnement professionnel et les compétences en leadership des entraîneurs autochtones :
  - Prestation de modules pour entraîneurs autochtones;
  - Encadrement des apprentis stagiaires aux Jeux du Canada;
  - Académies d'entraîneurs.
- Financer la Winnipeg Aboriginal Sport and Recreation Association et le Winnipeg Aboriginal Sport Achievement Centre, qui offrent des programmes sportifs et récréatifs, des programmes de développement du leadership et des modèles positifs pour les jeunes et les adultes autochtones dans les collectivités où les besoins sont les plus grands.
- Financer l'initiative Fit Kids Healthy Kids mise en œuvre en partenariat avec plusieurs collectivités autochtones pour offrir de la formation, des programmes et des ateliers fondés sur les principes fondamentaux du mouvement. Ces services sont offerts aux enfants, aux parents, aux intervenants de programme et aux responsables des loisirs partout au Manitoba.
- Financer le programme de mentorat pour les jeunes autochtones de l'Université du Manitoba. Le programme permet de former des leaders sportifs conscients de la culture qui peuvent planifier et faciliter des programmes sportifs pertinents et significatifs et la culture de l'activité physique pour tous les jeunes.

## **Les entreprises et la réconciliation**

***Appels à l'action de la CVR*** : Numéro 92

**Progrès réalisés à ce jour :**

Établissement de relations, possibilités économiques et avantages dans le secteur des entreprises :

- Continuer de travailler avec Manitoba Aerospace Inc. pour offrir de la formation aux Autochtones afin d'accroître leur participation à l'industrie aérospatiale.
- Le programme Training to Employment Pathways (TEP) est un modèle éprouvé pour le Nord du Manitoba visant à améliorer l'employabilité des habitants du Nord pour des emplois dans le Nord.
- Collaborer avec les partenaires de Manitoba Hydro et de la Nation crie de Keeyask pour offrir le projet de mobilisation de Keeyask. Cette initiative cerne les obstacles à l'emploi auxquels font face les chercheurs d'emploi et les apprentis des quatre collectivités de la Nation crie de Keeyask et aiguille les candidats vers des possibilités d'emploi et de formation dans le cadre du projet Keeyask Hydro.

### **Nouveaux arrivants au Canada**

***Appels à l'action de la CVR*** : Numéros 93 à 94

Aucune activité en cours n'a été déterminée.

## Perspectives d'avenir

La Loi sur la réconciliation prévoit un mécanisme transparent de surveillance et d'évaluation des mesures prises par le gouvernement du Manitoba pour faire progresser la réconciliation, notamment celles visant la participation des nations et des peuples autochtones au processus de réconciliation. L'un des outils mis en œuvre par notre gouvernement pour surveiller nos progrès est le rapport d'étape annuel de la Loi sur la réconciliation, qui décrit les mesures qui contribuent à la réconciliation dans notre province.

La réconciliation est ancrée dans des relations respectueuses entre les peuples autochtones et non autochtones. La détermination des mesures précises qui devraient être prises ne peut être faite que de façon collaborative en partenariat avec les Premières Nations, les Métis et les peuples autochtones. Le gouvernement du Manitoba s'engage à mettre en place un processus de mobilisation du public pour connaître les priorités de réconciliation des nations autochtones, des peuples autochtones et de tous les Manitobains. Cette mobilisation du public guidera l'élaboration d'une stratégie de réconciliation au Manitoba. La stratégie sera aussi guidée par les appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation du Canada et par les principes de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones.

La réconciliation au Manitoba est un effort de collaboration auquel participent les peuples autochtones et non autochtones du Manitoba et tous les secteurs de la société. Au fur et à mesure que les Manitobains se familiarisent les uns avec les autres ainsi qu'avec les diverses cultures et histoires de notre province, nous pouvons tous cheminer ensemble sur le chemin de la réconciliation.



Disponible en d'autres formats, sur demande.